Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
Session 2014

La reconnaissance culturelle dans l'accompagnement des mineurs isolés étrangers

Mémoire rédigé par Mlle Etoundi Ambanga Marie Anne

Remerciements

Je tiens à présenter mes sincères remerciements à toute l'équipe pédagogique de mon centre de formation. Merci pour l'écoute, la disponibilité et le soutien donc vous avez fait preuve à mon égard pendant mon parcours de formation.

Ma gratitude va également à toutes les structures qui m'ont ouvert leurs portes pour les stages ainsi qu'aux professionnels que j'ai rencontrés et qui m'ont fait découvrir les subtilités du métier d'éducateur spécialisé.

Je remercie aussi tout mon entourage proche pour le soutien inconditionnel qu'il m'a apporté durant ces trois années.

Sommaire

Remerciements 1

Introduction 4 -7

Partie 1 : Présentation du foyer éducatif 8

I. Cadre légal de l'intervention 8-9

II. La semi autonomie : Un service de préparation à la vie d'adulte autonome 9- 12

III. L'équipe pluri professionnelle 12

A. Une équipe dirigeante 12

B. Une équipe éducative 13

VI. Nouveau public, nouvelles problématiques, nouveaux défis 13

A. Mineur isolé étranger, une terminologie difficile à définir 13-16

B. Un débat toujours d'actualité 16-18

Partie 2 : Observations, constats et questionnements 18

I. Accompagner un mineur isolé étranger en foyer de l'enfance 18

A. De l'ordonnance provisoire de placement … 18-21

B. …à la régularisation administrative en France 21-22

II. Qu'en est –il de leurs spécificités culturelles ? 22-24

Partie 3 : Ma culture en France, m'adapter pour avancer 25

I. D'une idée de départ … 25-28

II…. à la formalisation d'un projet d'activité 28-31

III. La mise en œuvre du projet « carnet de souvenir » 31

A. L'atelier image et communication 32

B. L'atelier parcours migratoire 32-33

C. L'atelier citoyenneté 33-34

D. Le déroulement des sorties culturelles 34

1. Une journée à la ferme pédagogique 34-36

2. La cité de l'histoire de l'immigration 36

3. La journée au parc France miniature 36-37

4. Les sorties organisées par l'équipe éducative dans le cadre du projet **37**
VI. Organisation et déroulement de la soirée interculturelle **37**
A. Organisation **37-38**
B. Déroulement **38-40**
V. Evaluation globale du projet **40-41**
A. Accompagner le mineur isolé étranger vers une double culture **41-42**
B. Un autre cadre pour vivre d'autres aventures : le dehors institutionnel **42**
C. Unis pour le meilleur et pour le pire : culture et alimentation **42-44**
D. Tenir compte de la temporalité de l'autre **44-45**
E. Une autre approche de la scolarité : la stratégie du détour **45-46**
F. La place du porteur du projet, de l'équipe et de l'institution **46-48**

Conclusion **48-50**

Bibliographie

Glossaire

Annexes

Annexe I : Extrait d'entretiens réalisés à la permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers publié par l'association d'aide et de défense des jeunes isolés étrangers **(ADJIE)**

Annexe II : Circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation adoptée par la garde de Sceaux Madame Christiane TAUBIRA le 31 mai 2013

Annexe III : schéma de la procédure de prise en charge pour des mineurs isolés étranger

Annexe IV: Photo de l'atelier parcours migratoire (en jaune le parcours de Mamadou)

Annexe V: Affiche de la soirée interculturelle

Annexe VI : Décoration de la salle : exemple du Népal

Annexe VII : Extrait du Journal hebdomadaire « 20 minutes », trois prix de meilleur apprenti et zéro papier, 6 mars 2013

Introduction

Depuis les années 1990, des mineurs originaires de tous les continents arrivent en France pour diverses raisons (économiques, politiques, écologiques...). Une fois sur le territoire, la France a l'obligation de les accueillir et de les accompagner conformément à la convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'organisation des nations unies le 20 novembre 1989 qu'elle a ratifiée le 2 septembre 1990. Mais, la question de l'accompagnement de ces mineurs suscite de nombreux débats et connait sans cesse des évolutions liées à leur présence sur le territoire. Au 7 avril 2014, la cellule du ministère de la justice en charge des mineurs isolés étrangers évalue à environ 4020 le nombre d'entrées annuelles sur le territoire français. De la question de la prise en charge financière à celle de l'évaluation de l'âge, de nombreuses propositions ont été faites notamment avec la circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers qui prévoit d'une part, une prise en charge par l'Etat, des cinq premiers jours d'accueil du mineur et leur répartition sur l'ensemble des départements du territoire français et, d'autre part, une évaluation sociale de la minorité au détriment de l'évaluation médicale qui était souvent utilisée.

Au terme de cette évaluation et une fois la situation de danger avérée, le mineur isolé étranger est alors pris en charge dans le cadre du dispositif de l'aide sociale à l'enfance sans condition de nationalité. Selon l'article L221-1 du Code de l'action sociale et des familles, la protection de l'enfance a pour mission d': « *Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* »[1].

Le mineur isolé étranger peut être hébergé dans un hôtel, chez un tiers digne de confiance ou en établissement de protection de l'enfance comme les foyers éducatifs ou les maisons d'enfants à caractère social. Ces mineurs qui pour la plus part partent de manière brusque de leur pays sont porteur d'une identité culturelle propre et les différences culturelles qui apparaissent entre leur pays d'origines et la France sont souvent à l'origine de nombreux conflits au cours de leur accompagnement en foyer. En effet, les éducateur sont parfois confrontés à des jeunes qui refusent de faire le ménage, la cuisine (car ces tâches sont réservées aux femmes dans certains pays) ou qui ne veulent pas manger tel ou tel repas car ce n'est pas halal dans le cas des jeunes de culture musulmane. Ces jeunes qui ont déjà connu de nombreuses séparations au cours de leurs parcours

[1] http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006796782&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20140317&oldAction=rechCodeArticle, consulté le 17 mars 2014

(familles, amis, passeurs…) peuvent donc avoir le sentiment de devoir une fois de plus se séparer de quelque chose de certainement très important à leurs yeux : leur culture. Pourtant ils vont devoir composer avec ces deux mondes différents au premier abord mais qui si on y regarde davantage, partagent des valeurs communes. Il appartient donc aux équipes éducatives de trouver le moyen de les aider à vivre dans l'entre deux monde, dans l'entre deux cultures : la culture du pays d'origine et celle du pays d'arrivée. Dès lors, il convient de se poser la question suivante : **Comment l'éducateur spécialisé accompagne des adolescents mineurs isolés étrangers, accueillis en foyer de l'enfance vers une meilleure intégration culturelle en France ?**

L'annexe 1 du référentiel métier défini assez bien la profession d'éducateur spécialisé. Selon ce référentiel, *l'éducateur spécialisé est un professionnel qui intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion. Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne. Il participe à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire. Impliqué dans une relation socio-éducative de proximité, l'éducateur aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.* Il est amené à travailler avec des publics différents dont les adolescents. L'adolescence est une période très importante dans la construction identitaire et le développement social de la personne. Elle marque comme l'affirme Anne BEAUDIER « *l'éloignement progressif de l'enfance et la recherche d'identification extérieure à la famille* »[2]. Il s'agit donc d'une période importante de choix, où l'adolescent doit établir des choix professionnels ou d'orientation scolaires qui auront une influence sur sa future vie d'adulte. Il est donc dans une période « *mi- enfant mi- adulte »*[3].Cette période est d'autant plus marquée chez les mineurs isolés étrangers car même en pleine adolescence, ils sont amenés à prendre des décisions qui marqueront la suite de leur parcours migratoire. Un mineur isolé étranger est « *une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est-à-dire sans quelqu'un pour la protéger et prendre les décisions importantes la concernant* »[4].Il peut alors être accompagné dans un foyer de l'enfance. Il s'agit d'un établissement départemental qui accueille, des mineurs et jeunes majeurs en difficulté ou en danger confié par leurs familles ou par le juge au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Certains de ces foyers peuvent être gérés par les associations publiques

---

[2] **Anne BEAUDIER** « *Adolescence* » identité santé société, dans *prévenir*, n°23, 2ème semestre 1992, p20

[3] **Stanislaw TOMKIEWICZ** « *Adolescence* » identité santé société, dans *prévenir*, n°23, 2ème semestre 1992, p11

[4] **Isabelle DEBRE** "*Les mineurs isolés étrangers en France*" rapport publié au Senat en mai 2010, p 15

ou privées. Dans ce cas, elles reçoivent un agrément départemental. A paris, c'est la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé qui conventionne les foyers afin qu'ils reçoivent les mineurs. Pour les mineurs isolés étrangers, une question essentielle se pose : celle de la situation administrative et donc l'intégration.

Selon le nouveau dictionnaire critique de l'action sociale « *l'intégration fait référence aux liens sociaux qui font qu'un individu est inscrit dans une société* et *à l'interdépendance entre les parties d'un même ensemble,* ainsi qu'à *l'opération intellectuelle qui consiste à réunir dans une même conception, des élément distincts* »[5]. En France, intégration rime avec différence culturelle. Mais, avant de parler de différence culturelle, il faut définir la culture. Plusieurs définitions existent et je ne souhaite pas en faire une étude exhaustive. La définition qui me paraît pertinente dans le cadre de ce travail est celle proposée par VINSONNEAU pour qui la culture est un «*travail de développement des diverses facultés humaines*»[6]. Elle a par conséquent une incidence dans le modelage des individus**.** Elle a deux fonctions principales : «*une fonction ontologique qui permet à l'être humain de se signifier à lui-même et aux autres, et une fonction instrumentale qui facilite l'adaptation aux environnements en produisant des comportements, des attitudes, c'est-à-dire de la culture* »[7]

En partant de la conviction selon laquelle la reconnaissance des origines culturelle des mineurs isolés étrangers doit être prise en compte dans leur accompagnement, j'ai pu à travers mes observations percevoir une demande de leur part. Ces observations et questionnements sur lesquels je reviendrai dans la suite de mes développements, m'ont permis de définir quelques hypothèses de travail.

Pour reconnaitre la culture de l'autre, l'éducateur peut dans un premier temps mettre en place des sorties culturelles. A travers ces sorties, le jeune est amené à « découvrir » le patrimoine culturel français tout en essayant de trouver dans cette culture étrangère, des similitudes avec sa propre culture. L'idée repose donc sur le principe selon lequel, malgré les différences apparentes, toutes les cultures présentent des similitudes sur lesquelles on peut se retrouver.

L'éducateur peut aussi organiser des soirées interculturelles pour favoriser des moments d'échanges entre les jeunes du foyer tous porteurs d'une culture différente. Ce qui permet donc à chaque jeune de découvrir l'autre, mais aussi sa culture et ses particularités. Afin de vérifier ces hypothèses, j'ai décidé de mettre en place un projet d'activité autour de la reconnaissance des spécificités culturelles des mineurs isolés étrangers sur lequel je reviendrai par la suite.

Ce travail se déclinera en trois grandes parties : Je présenterai tout d'abord le foyer éducatif qui m'a accueilli et grâce auquel ce travail a été possible. La deuxième partie sera consacrée à la

---

[5]**Jean-Yves BARREYRE et Brigitte BOUQUET** « *nouveau dictionnaire critique de l'action sociale* », Bayard, 2006, p314

[6]**Geneviève VINSONNEAU,** « L'identité culturelle », Armand colin/VUEF, Paris, 2002, p19

[7]**Martine PRETCEILLE A.,** « L'éducation interculturelle » que sais-je, PUF 4ème édition, avril 2013, p10

présentation des observations et questionnements ayant conduit à la mise en place du projet. Une troisième partie viendra présenter le projet « carnet de souvenir », de sa conception à sa mise en œuvre.

Pour respecter l'anonymat des lieux et des personnes, tous les noms cités dans cet écrit sont imaginaires.

Partie 1

Présentation du foyer éducatif

I- Le cadre légal de l'intervention

A la suite d'une convention signée le 22 janvier 1982 entre la DASES[8]et l'association AVE, le foyer KAM est habilité à recevoir des jeunes filles mineures et majeures de 15 à 21 ans qui lui sont confiées par la direction des affaires sanitaires et sociales de Paris ou par celle d'autres départements. Il devient ainsi un lieu de vie et acteur de la protection de l'enfance. Selon ***l'article 112-3 du code de l'action sociale des familles***, « *la protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontées dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon les modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'intervention en faveur de ceux-ci et de leurs parents. Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un an connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge* ». La mission principale du foyer est de protéger des jeunes mineurs et majeurs qui lui sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour cela, il met en place des actions destinées à faciliter et préparer les jeunes à leur insertion sociale et professionnelle ; il soutien et accompagne ces jeunes vers une autonomie progressive.

Le placement d'un jeune tire son fondement juridique dans ***l'article 375 du code civil*** qui autorise le juge à prendre des mesures d'assistance éducative pour protéger les mineurs. En effet, « *si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par la justice à la requête des pères et mère conjointement ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public* ». Cependant, tout accueil s'accompagne d'une mesure de placement. Il peut alors s'agir d'une Ordonnance Provisoire de Placement (OPP) faite par un juge pour les placements judiciaires ou d'un contrat d'Accueil Provisoire (AP) établi entre la famille, l'établissement d'accueil et l'aide sociale à l'enfance pour les placements administratifs.

---

[8]Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de paris. Elle assure entre autre la conception et le pilotage des politiques départementales, attribue diverses prestations sociales et des subventions.

Depuis la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, il est préconisé de mettre en place toutes mesures nécessaires pour maintenir les mineurs dans leur environnement familial, et, lorsque le placement est inévitable, la loi recommande un travail en partenariat avec la famille du mineur. Le travail avec la famille a toujours été abordé avec l'équipe professionnelle et lorsque c'était possible, le foyer mettait en place des actions comme les médiations familiales en collaboration avec l'aide sociale à l'enfance. Certains jeunes notamment ceux dont l'OPP ou l'AP autorise des visites et/ou hébergements en famille les week-ends sont souvent invités à s'y rendre. Il arrive que l'équipe mette en place des moyens de transport adéquats pour cela. C'est le cas de Souaré jeune sénégalaise de 17 ans dont le frère qui détient l'autorité parentale partielle habite dans un département voisin. Le foyer a décidé de lui payer une recharge NAVIGO avec une zone supplémentaire pour qu'elle puisse se rendre chez son frère alors même qu'elle n'utilisait que quatre zones pour se rendre à son école.

Au regard de l'âge des jeunes, il est important d'amorcer une préparation à la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance, et à une future situation d'autonomie. Pour cela, le foyer a créé un service de semi autonomie.

II. *La semi autonomie : Un service de préparation à la vie d'adulte autonome*

Le foyer KAM dispose de deux unités : une unité d'accueil en collectivité et une unité d'accueil en appartements partagés encore appelé semi autonomie. Le service de semi autonomie a une capacité d'accueil de 26 jeunes partageants des appartements à deux, trois ou quatre en fonction de la superficie des locaux. Les jeunes qui arrivent au sein de ce service sont soit les anciens jeunes de l'unité collective du foyer soit des jeunes nouvellement confiés par l'ASE pour des raisons de maltraitance, de danger ou risque de danger, de scolarité défaillante ou absente.

Étape de préparation la plus proche de la vie autonome, le service a un fonctionnement particulier. En effet, aucun éducateur n'est présent quotidiennement dans les appartements. Les passages de l'équipe se font deux à trois fois par jour. Les jeunes doivent alors assurer l'entretien des appartements, réaliser leurs repas quotidiens, réguler les conflits au sein de l'appartement et être autonomes dans leurs études. Ce qui n'empêche pas les éducateurs de veiller au bon fonctionnement de la vie collective dans l'appartement. L'accueil au sein de ce service demande donc une certaine maturité, une responsabilisation rapide qui implique une gestion autonome du quotidien en dépit de la période de l'adolescence. En effet, l'adolescence est une période de recherche identitaire qui mène vers l'âge adulte. Elle est faite comme le dit Véronique BEDIN « *de doutes, de mal être, de moments de repli sur soi, de désarrois et parfois même de désespoir* »[9]. Cette période de la vie assez délicate se trouve affectée par des situations familiales et histoires personnelles complexes liées

[9]**Véronique BEDIN** « *Qu'est-ce que l'adolescence ?* », éditions sciences humaines, paris 2009, p9

notamment à des carences affectives et éducatives.

L'accompagnement éducatif au sein du service repose sur plusieurs axes notamment :

- La revalorisation, resocialisation, l'épanouissement et la connaissance de soi et des autres à travers des activités éducatives, culturelles, sportive et ludiques.

  J'ai eu l'occasion de mettre en place certaines de ces activités. Elles permettent de découvrir les jeunes autrement, c'est aussi le moment de confidences sur leur vie affective et sur les incompréhensions dans les étapes de leurs vie passée. J'appréciais particulièrement ces moments de partage qui permettaient de créer une autre forme de relation avec les jeunes.

- La gestion des activités de la vie quotidienne comme le budget, les démarches administratives, la recherche d'emploi ou de logement, les démarches d'accès au droit.

  J'ai effectué de nombreux accompagnements aux démarches administratives avec les jeunes de ce service. Ces moments privilégiés avec le jeune qu'on accompagne sont des étapes de la construction d'une relation. Au cours de ces accompagnements, on peut s'autoriser à se tromper de service, à demander de l'aide lorsqu'on est perdu et à accepter les refus notamment dans les préfectures.

- La mise en place de conditions matérielles, psychologiques et techniques nécessaires pour favoriser la scolarité des jeunes.

  Cela passe notamment par des cours de soutien dispensés par les professionnels extérieurs et parfois l'aide au devoir effectuée par les professionnels du service bien souvent des stagiaires. Pour ceux qui ne peuvent plus intégrer un système de scolarisation classique, il s'agit de favoriser la formation professionnelle afin de les préparer au mieux à la vie active. Les accompagnements à la recherche de contrat d'apprentissage et autres centre de formation sont un véritable parcours du combattant que l'éducateur doit pouvoir gérer dès la rentrée scolaire avec le jeune concerné. Chacun de son côté ou dans une démarche d'ensemble, ou collectivement, on essaye tant bien que mal d'obtenir une réponse positive d'un patron ou d'un centre de formation pour apprentis.

- La préparation à l'insertion professionnelle en fonction du projet d'avenir du jeune et de ses souhaits.

  Il s'agit pour l'équipe éducative de faire prendre conscience parfois de l'effectivité ou des difficultés liées au projet d'avenir du jeune. Au sein de ce service, l'équipe apporte un soutien particulier aux jeunes dans le but de leur permettre d'obtenir le Brevet Aptitude aux Fonction d' Animation (BAFA). Ainsi, les jeunes qui souhaitent le passer peuvent bénéficier d'une entière prise en charge du coût de la formation par

le service. C'est l'occasion pour eux de commencer à se familiariser avec le monde professionnelle et gagner un peu d'argent lors de vacances scolaires. C'est le cas de Bitou jeune française d'origine sénégalaise de 19 ans que j'ai accompagné dans la recherche d'un stage pratique pour valider son BAFA. Nous avons par la suite effectué une inscription pour le stage approfondissement. Actuellement, Bitou travaille dans une école maternelle comme animatrice et toute l'équipe enseignante est contente de son travail. Le service organise temporairement de visites au Centre d'Information et de Documentation Jeune de Paris pour permettre au jeune de pouvoir s'y rendre par la suite de manière autonome. Certains jeunes du service ont trouvé un job d'été en s'y rendant tous les jours avant les vacances d'été.

L'équipe s'efforce d'apporter un soutien moral et affectif aux jeunes à travers l'attribution d'un éducateur référent. J'ai observé que le référent était parfois sur investi parfois pas investi pas le jeune. Pour Philippe CHAVAROCHE, le référent est le gardien de l'histoire du sujet : « *celle avec laquelle il arrive, souvent perturbé, traumatique, incertaine qui constitue une donnée essentielle de la clinique […] une autre histoire se tisse dans l'ici et maintenant de l'accueil et de l'accompagnement dont chaque intervenant constitue à la fois le témoin et le dépositaire et la mémoire* »[10].Avoir un cadre de référence pour un adolescent en pleine construction identitaire lui permets d'avoir un repère stable qu'il pourra toujours mobiliser quand il en ressentira le besoin. L'équipe essaye dans la mesure du possible de maintenir les liens avec la famille et les amis. Selon le règlement de fonctionnement, les jeunes accueillis au sein du service peuvent recevoir leurs amis dans leurs appartements avec l'accord des autres résidentes et des éducateurs. Malgré le fait que les éducateurs ne soient pas présents de manière constante au sein des appartements, ceux-ci se rendent disponibles et n'hésitent pas à réponde à la moindre sollicitation des jeunes. Les soirs à l'heure du dîner, l'éducateur peut décider de prendre le repas avec les jeunes ou se faire inviter par ces derniers.

Les éducateurs veillent à la bonne santé physique et psychique des jeunes du service. Ainsi, ils bénéficient d'un bilan complet de santé dès leur arrivée et, en fonction des résultats de ce bilan, les rendez-vous sont fixés avec le médecin pour un suivi régulier. L'éducateur veille bien sûr à ce que le jeune honore ces rendez-vous à travers des rappels constants. En ce qui concerne la santé psychique, les jeunes ont l'obligation de rencontrer le psychologue du service ou moins une fois après leur admission. La suite de l'accompagnement se déicide avec cette dernière en fonction des besoins du jeune.

---

10 **Philippe CHAVAROCHE,** « le référent dans le champ éducatif, et thérapeutique objet professionnel non identifié OPNI », dans *Les cahiers de l'actif*, N° 424-425, sept – oct. 2011, p20

L'équipe reste vigilante sur l'hygiène de vie des jeunes. Elle organise annuellement une intervention autour de la sexualité et sollicite des intervenants extérieurs comme « Solidarité sida ». Elle est également vigilante sur le sommeil régulier et l'alimentation équilibrée. Pour cela, de nombreuses sorties au restaurant sont organisées pour découvrir la composition de repas équilibrés. Même la distribution de l'alimentation est faite de manière à obtenir des légumes, de féculents et autres produits laitiers.
Pour mener à bien cet accompagnement, l'équipe est composée de professionnels aux champs de compétences et modes d'action différents.

III. *L'équipe pluri professionnelle*

A. Une équipe dirigeante

Elle est composée principalement d'un *directeur* qui gère ensemble des professionnels, d'une *secrétaire* qui assure le suivi administratif. Lors de mon arrivée c'est elle qui m'a remis le livret d'accueil. *La chef de service* très proche de l'équipe éducative supervise le travail d'accompagnement éducatif, anime et coordonne l'activité des professionnels.

B. Une équipe éducative

Deux éducatrices spécialisées et deux moniteurs éducateurs ont la charge du suivi socio-éducatif global des jeunes. Ils ont été mes principaux interlocuteurs pendant mon stage. Ils m'ont attribué une place importante dès mon arrivée et mon avis a souvent été sollicité. La *conseillère en économie sociale et familiale (CESF)* dispense des conseils pratiques pour l'accès à l'autonomie globale des jeunes par l'organisation d'interventions collectives autour de la sexualité et de la vie quotidienne. Le foyer a fait le choix de compléter l'équipe avec deux *psychologues* qui interviennent à mi-temps. L'une est entièrement consacrée aux jeunes afin de leur permettre un cadre libre d'échange et l'autre, dédiée aux éducateurs. Une fois la nuit tombée, *un veilleur* prend le relais. Ils assurent l'accompagnement, veillent à la sécurité de jeunes, des locaux et des biens. Pour améliorer le cadre de vie, l'équipe est complétée par une *maîtresse de maison et un agent technique.*

Pendant l'hiver 2011, le foyer KAM a pu accueillir une quarantaine de jeunes MIE (Mineurs Etrangers Isolés) dans un hôtel dans le cadre de la mise à l'abri. Cet accueil s'est poursuivi pour huit d'entre eux jusqu'à leur majorité. L'arrivée de ces huit garçons en avril 2012 a bouleversé le fonctionnement de l'équipe. Elle s'est trouvée confrontée à un nouveau type de public qui a nécessité un accompagnement particulier et une énergie considérable.

VI. *Nouveau public, nouvelles problématiques, nouveaux défis*

Comme nous le verrons par la suite, les mineurs isolés étrangers sont de plus en plus présents en France aujourd'hui. La manière d'appeler ces jeunes migrants reste tout de même assez difficile à déterminer. L'actualité de la question dans la protection de l'enfance nous amène à nous poser la question des nouveaux défis de l'accompagnement de ce public en foyer de l'enfance.

A. **Mineurs isolés étrangers, une terminologie difficile à définir**

Âgés de moins de 18 ans et originaires de différents pays ou de différents continents, de nombreux mineurs arrivent en France pour des raisons diverses. Arrivés seuls ou accompagnés puis abandonnés par les « passeurs », ces mineurs bénéficient, une fois sur le territoire français, d'une possibilité de prise en change dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Ces jeunes qui arrivent en France de manière isolée voient leur nombre augmenter significativement depuis la fin des années 1990. D'après France terre d'asile, en 2009, 637 mineurs isolés ont été maintenus en zone d'attente à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et 447 ont demandé l'asile sur le territoire. En avril 2013, d'après le ministère de la justice, ils seraient près de 9000 mineurs isolés en France métropolitaine[11].

En droit international, le Haut-commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés définit le Mineur étranger non accompagné comme : « *une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire*»[12]

Au niveau européen, plusieurs approches sont à prendre en compte et les termes employés diffèrent selon l'instance européenne concernée. Le Conseil de l'Union Européenne, parle de *Mineurs Étrangers Non Accompagnés* défini comme : « *Tous les nationaux de pays tiers de moins de 18 ans qui entrent dans le territoire des États membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux par effet de la loi ou de fait, et tant qu'ils ne soient pas effectivement à charge d'une telle personne (...) (tout comme) les mineurs nationaux de pays tiers qui furent laissés seuls après être entrés dans le territoire de l'État membre* »[13]. Ainsi, tout mineur étranger qui se trouve sur le territoire français dépourvu de la compagnie d'adulte responsable est un mineur étranger non accompagné.

Le Conseil de l'Europe quant à lui parle de *mineurs migrants non accompagnés* considérés comme des mineurs qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine indépendamment de leur statut et la cause de leur migration. Dans son rapport de mai 2010, Isabelle Debré explique que ces appellations sont inappropriées car « *accompagnés à l'arrivée, certains de ces jeunes étaient laissés*

---

[11] **Ministère de la Justice, Présentation DPJJ** - Les mineurs isolés étrangers : La situation en France - Données générales - Perspectives, 11 avril 2013

[12] Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile de février 1997, p3

[13] Article 1 de sa Résolution du 26 juin 1997 concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers

seuls par la suite. »[14]

En France, les expressions varient entre « mineurs isolés étrangers » et « mineur étrangers isolés ». La subtilité de ces deux expressions repose sur le droit qui leur est applicable. Pour les premiers, ils sont d'abord des mineurs avant d'être des étrangers et pour les seconds, ces jeunes sont d'abord des étrangers avant d'être des mineurs d'où la complexité de la question en France. D'une manière générale, le mineur isolé étranger est un enfant de moins de 18 ans qui se retrouve seul sur le territoire français sans aucun représentant légal. Que dit le droit ?

L'expression « mineurs isolés étrangers » n'a pas de définition précise en droit. Cependant, en signant la *convention internationale des droits de l'enfant* le 20 novembre 1989, la France s'est engagée à protéger tout enfant en lui apportant un soutien matériel, moral et physique afin d'assurer son épanouissement. C'est la raison pour laquelle la législation française sur la protection de l'enfance considère les MIE comme des enfants en danger[15]en faisant valoir d'abord leur condition d'enfant et en les assimilant aux enfants nationaux. De ce fait, ils peuvent accéder aux systèmes de protection sociale, d'éducation et de santé. Cette prise en charge par les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avec une possibilité d'accès au contrat jeune majeur qui prolonge l'accompagnement jusqu'à leur 21 ans.

Par ailleurs, ils sont soumis à des contraintes propres**,** dont la régularisation de leur situation administrative qui leur permet d'être en règle sur le territoire français dès leur majorité. Sinon, ils retournent dans la clandestinité, et errance que certains ont connue dès leur arrivée. Leur prise en charge va nécessiter l'intervention de multiples acteurs travaillant dans les champs juridique, administratif et social en fonction de leur statut.

Il est clair que accompagner un mineur isolé étranger nécessite la mobilisation d'un réseau important de partenaires et la connaissance des institutions publiques notamment la préfecture, OFPRA, la direction du travail, le juge des tutelles, les ambassades, les consulats, les associations d'aide aux étrangers, les avocats... Pour l'équipe éducative du foyer KAM, cette première expérience fut riche en découverte, en « *peut-être* » comme j'ai très souvent entendu et en « *on va essayer et on verra si ça marche* ». Ces différentes tentatives ont peu à peu professionnalisé les éducateurs sur les questions administratives au détriment de l'aspect éducatif comme nous le verrons dans les prochains chapitres.

---

[14]**Isabelle DEBRE** "*Les mineurs isolés étrangers en France*" rapport publié au Senat en mai 2010

[15]La notion de danger, en matière de protection de l'enfance est définie par les articles 375 du code civil et L.221-1 du code de l'action sociale et des familles. Une mesure de protection doivent être prises quand « la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises »

Précisons ici des raisons qui poussent ces mineurs à partir de leur pays d'origine. Isabelle Debré dans son rapport[16] reprend la typologie établie par **Angelina Etiemble** qui me semble pertinente après avoir rencontré des MIE. On distingue :

- ➔ les MIE exilés qui viennent des pays ravagés par la guerre.
- ➔ Les MIE mandatés dont le départ est incité, aidé voire organisé par leur famille, afin de travailler, d'envoyer de l'argent, de poursuivre des études ou d'apprendre un métier. L'objectif secondaire peut être parfois de faire venir plus tard le reste de la famille.
- ➔ Les MIE exploités qui sont sous l'influence des trafiquants de toutes sortes notamment la prostitution pour les jeunes filles ou le travail clandestin.
- ➔ Les MIE fugueurs qui quittent leur lieu de vie (parents, famille élargie, orphelinat) à cause de conflits ou de maltraitance.
- ➔ Les MIE errants qui étaient déjà en situation d'errance dans leur pays d'origine pour certains depuis longtemps. Ils vivaient de la mendicité, de petits emplois de fortune, de délinquance, parfois de prostitution, et décident de venir en Europe dans l'espoir d'une vie meilleure. Ce sont des enfants « de la rue ».

Depuis quelques années, le débat sur la question des MIE ne cesse de faire naître de nouvelles polémiques. Entre la question de la détermination médicale de l'âge et celle de la prise en charge financière. La circulaire du 31 mai 2013 donne de nouvelles propositions de travail qu'il convient de présenter ici.

B. Un débat toujours d'actualité

L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des MIE était jusqu'à présent à la charge des départements qui ont compétence en matière de protection de l'enfance. Cependant, la position géographique de certains départements sur le territoire français ainsi que la politique d'accueil de ces jeunes a entraîné une arrivée plus importante des jeunes MIE dans ces territoires. Submergés par les coûts budgétaires et la charge de travail, ces départements ont dû réadapter leurs méthodes de travail en passant parfois par des « bricolages » qui ont eu un impact sur l'accompagnement de ces jeunes.

En 2005, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales dressait déjà le même constat: « *L'attitude des conseils généraux est plus ou moins ouverte : certains affichent une volonté d'apporter à ces jeunes comme aux autres les meilleures chances de protection et d'insertion ; d'autres ne les accueillent qu'à regret, en nombre souvent inférieur, craignant qu'ils n'accroissent les éventuelles difficultés structurelles des services* »[17]

---

[16] **Isabelle DEBRE** "*Les mineurs isolés étrangers en France*" rapport publié au Senat en mai 2010, p 15

[17] L'intervention sociale, un travail de proximité : rapport annuel 2005 de l'Inspection Générale des Affaires Sociales

En 2010, Madame Isabelle DEBRE pointe à nouveau des dysfonctionnements dans la politique d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes. L'État hésitait toujours à définir une politique claire de travail et d'assumer une responsabilité dans cet accueil : *« L'Etat, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas su définir une politique lisible et coordonnée pour exercer ses responsabilités en ce domaine. La charge des mineurs isolés étrangers revient à l'heure actuelle principalement aux départements qui n'ont eu d'autres choix que de parer au plus pressé, avec une implication financière de plus en plus lourde »*[18].

Dans son livre, Julien BRICAUD met en évidence les effets de cette politique départementale en 2012[19] notamment à travers toutes les formes de soupçon qui pèsent sur les MIE une fois sur le territoire. Le soupçon de ne pas être vraiment mineur, de mentir sur sa nationalité, sur son nom, sur les raisons de sa migrations, sur les étapes de son voyage, sur son réel isolement et sa situation de danger. Ces jeunes sont alors parfois considérés comme de véritables « manipulateurs » qui veulent profiter du système de protection français.

La Circulaire du 31 mai 2013[20] relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étranger apporte des éléments nouveaux car l'État se positionne enfin sur l'accueil des MIE. Ce texte pointe en effet la volonté qu'à l'État de trancher le débat en harmonisant l'accueil au niveau national et en supportant une part financière de cet accueil. Cette réforme touche trois volets principaux :

- ➔ La mise en place d'un protocole national d'évaluation de l'âge fondée sur une évaluation sociale de l'âge. Elle se base sur la « *capacité du jeune à se livrer, à fournir un récit précis, cohérent et surtout sincère et authentique* »[21] de sa situation. Bien que novateur par rapport à l'évaluation médicale qui s'est avérée trop incertaine, l'évaluation sociale reste tout de même à la libre appréciation de l'évaluateur qui peut faire preuve d'indulgence en déclarant la minorité alors que le jeune est manifestement majeur ou abuser de son autorité pour déclarer la majorité du jeune alors qu'il est mineur **(Voir annexe I)**
- ➔ La répartition équitable des MIE dans l'ensemble de départements. La circulaire prévoit que le magistrat peut décider du placement d'une jeune dans un autre département désigné sur recommandation de la cellule nationale du ministère de la justice.
- ➔ La responsabilité financière partagée entre l'État et les départements. En effet, l'État s'engage à prendre en charge les cinq premiers jours d'accueil du jeune MIE sur le territoire

---

[18] **Isabelle DEBRE** "*Les mineurs isolés étrangers en France*" rapport publié au Senat en mai 2010, p 15

[19] **BRICAUD Julien,** « *Accueillir les jeunes migrants* » les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon, chronique sociale, Lyon 2012

[20] **Titre exact** : Circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation adoptée par la garde de Sceaux Madame Christiane TAUBIRA le 31 mai 2013

[21] **L'observatoire de France Terre d'Asile, «** *Vers une nouvelle approche de l'évaluation de l'âge* **»,** Lettre bimestrielle N°58, mai 2013

soit un « *montant forfaitaire de 250 euros par jeunes et par jour* » [22]**(Voir annexe II)**

Les nouveautés de cette circulaire sont encore en cours de mise en œuvre et nous ne saurons à ce jour apprécier sa pertinence. Mais, nous constatons d'ores et déjà que certains départements se montrent totalement opposés à la circulaire et refusent tout accueil de MIE dans leur circonscription. Une fois arrivé sur le territoire français, les mineurs isolés étrangers connaissent deux parcours différents notamment : l'errance sur le territoire ou la prise en charge par l'aise sociale à l'enfance.

PARTIE 2
Observations, constats et questionnements

A. *Accompagner des mineurs isolés étrangers en foyer de l'enfance*

Pour les MIE qui se présentent à la frontière, deux possibilités existent : ils peuvent entrer sur le territoire accompagnés d'un adulte qui les abandonne par la suite ; ou alors, ils sont maintenus en zones d'attentes. Une fois sur le territoire, les mineurs isolés doivent d'abord être repérés et orientés vers des structures adaptées par une plateforme (notamment à Paris) ou un pôle d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers. Cette plateforme est une forme de mise à l'abri qui permet au MIE de se poser afin d'envisager un projet plus concret[23]. C'est aussi au cours de cette mise à l'abri qu'intervient la question de la détermination de la minorité. Une fois la minorité établie et la notion de danger avérée, le magistrat établit une ordonnance provisoire de placement et confie le MIE à l'aide sociale à l'enfance (A). Commence un travail de prise en charge éducative qui devrait aboutir à l'autonomie du jeune et sa régularisation administrative(B) en France.

1. De l'ordonnance provisoire de placement …

L'Ordonnance Provisoire de Placement est la clé d'accès au dispositif de prise en charge **(Voir annexe III)**. A Paris, l'Aide Sociale à l'Enfance a mis en place un Service Éducatif pour les Mineurs Non Accompagnés (SEMNA) qui s'occupe de leur prise en charge. Selon le guide de l'aide sociale à l'enfance de 2012, le service est composé de 25 agents qui interviennent à deux niveaux :

- Au moment de l'admission des jeunes, ils sont chargés de renforcer et d'améliorer, l'évaluation en vue d'une meilleure protection du mineur.

[22]**L'observatoire de France Terre d'Asile, «** *L'Etat et les départements : un débat persistant au détriment des mineurs isolés étrangers* **»,** Lettre bimestrielle N°60, septembre 2013

- Au niveau du contenu et de la durée de la prise en charge, ils ont pour mission d'accueillir le plus grand nombre de jeunes tout en maintenant des prises en charge de qualité afin de mieux préparer les plus de 16 ans à l'autonomie

C'est donc le SEMNA qui valide l'évaluation proposée par France Terre d'Asile et assure l'interface avec les structures de mise à l'abri ainsi que le lien avec la justice. Il organise l'orientation vers une prise en charge favorisant l'autonomie et assure le suivi global du jeune.

Les huit MIE du foyer KAM sont donc tous passés devant un juge et obtenu une OPP, début d'un long parcours vers la régularisation. Il s'agit de :

Mamadou, jeune sénégalais de 16 ans arrivé en France en avril 2011 après avoir vendu tout le troupeau de bétail de son père au Sénégal. Sa famille vivait d'agriculture et d'élevage dans un village. Il dit être parti de son pays pour reprendre ses études, trouver un travail et connaître un avenir meilleur.

Boye, jeune népalais de 17 ans arrivé en France en 2011 après avoir échappé à un trafiquant d'enfant. En effet, Boye est parti de son village suite au meurtre de son père et la « folie de sa mère ». Son père était le responsable de la seule école primaire du village. Les rebelles voulant récupérer les terres ont menacé ce dernier de fermer l'école mais son père ne s'est pas exécuté. Un jour, ils sont arrivés chez eux, ont tué son père d'une balle dans la tête. Depuis, sa mère a été traumatisée et est devenue « folle » selon ses dires. Récupéré par un oncle, Boye a été amené à travailler comme plongeur avant de découvrir qu'il allait être vendu. Il s'est échappé avec 'l'aide d'un passeur du Népal pour la France et s'est à nouveau échappée en France.

Farid, jeune pakistanais de 17 ans, parti de son pays avec l'aide de sa famille pour le protéger des menaces de mort qui pesait sur lui. En effet, son père ne voulant pas vendre ses terres, les acheteurs ont menacé de tuer son fils aîné d'où la décision de départ.

Tajim, jeune bangladeshi de 17 ans parti de son pays avec l'aide de ses parents pour sauver sa vie. Refusant de marier sa sœur à un homme plus âgé, son père a été menacé plusieurs fois et la principale menace était celle de tuer son fils aîné. Il arrive en France en 2011.

Salah, Nasser, Rushdi et Mounir, tous jeunes bangladeshis de 17 partis de leur pays pour des raisons de menace de mort à cause problèmes de vente de terres ou refus d'exécution. Ils arrivent en France en 2011.

Lorsque je commence le travail d'accompagnement en mars 2013, tous les jeunes à l'exception de Boye ont déjà tous réussi à obtenir des documents nationaux notamment leurs passeports. En effet, l'équipe commence par s'assurer de l'obtention de ces documents soit à travers les ambassades soit à travers les réseaux relationnels restés au pays. En même temps, les jeunes sont inscrits dans un parcours de formation spécifique où ils apprennent la langue française, découvre les institutions du pays d'accueil notamment, l'école, la préfecture et la justice. C'est une phase de préparation avant

l'accès à une formation qualifiante proprement dite.

C'est l'occasion pour ces jeunes d'effectuer des stages de découverte de métier, de laisser de « bonnes impressions » chez l'employeur afin qu'il ait envie de lui proposer un contrat d'apprentissage. C'est aussi l'étape de désillusion pour certains car les projets professionnels qu'ils ont porté depuis leur enfance doivent être mis en veille ou abandonnés au profit de métiers qui offrent une facilité d'accès à l'emploi, une des conditions de la régularisation. C'est le cas de Tajim qui voulait être infirmier et qui fait actuellement une formation de commis de cuisine ou encore de Nasser qui voulait être cuisinier et qui fait actuellement une formation en entretien de locaux car il n'a pas réussi à trouver un employeur. Pour certains, c'est aussi l'étape de concrétisation du projet comme pour Mamadou qui voulait être maçon ou peintre et qui fait actuellement une formation de peintre.

Pour tous ces jeunes, l'étape la plus perturbante est celle de la recherche d'un centre de formation pour apprentis et d'un employeur. En effet, pour les jeunes MIE l'idéal c'est de pouvoir accéder à une formation en apprentissage car, elle constitue la meilleure orientation pour devenir rapidement autonome et pour permettre une régularisation administrative à la majorité notamment avec une carte de séjour « vie privée – vie familiale » d'un an renouvelable permettant une autorisation de travail.

Les MIE sont bien sûr accompagnés dans toutes ces étapes par les éducateurs. En raison de leur minorités, ils doivent tout au long de leur démarches être accompagnés par un représentant légal qui en occurrence est le SEMNA. Mais, certaines démarches sont laissées à la structure d'accueil pour faciliter l'accompagnement. En une année, les éducateurs du foyer KAM ont acquis une certaine expérience en ce qui concerne les démarches administratives mais un peu au détriment de l'accompagnement éducatif. En effet, le dynamisme de ces jeunes, l'envie de s'en sortir et leur sourire permanent les a parfois emmené à mettre de côté les traumatismes qu'ils ont vécu et qui pour certains continuent d'exister au quotidien. L'énergie dépensée dans les démarches administratives a parfois empêché l'équipe de considérer l'adolescence de ces mineurs, leurs spécificités culturelles et leurs parcours migratoires complexes et dangereux. Il est vrai que la régularisation administrative doit toujours être présente dans l'accompagnement mais elle occupe souvent une trop grande place masquant les points les plus délicats.

Une fois le jeune inscrit en formation en qualité d'apprenti, il obtient l'assurance d'un contrat jeune majeur (CJM) qui lui permettra de préparer sa sortie du foyer de l'enfance afin d'intégrer un foyer pour jeune travailleur ou un appartement autonome. Les MIE doivent pour leur CJM rédiger une lettre motivant les raisons de leur demande et la nécessité de la continuité de cette prise en charge en foyer. Pour avoir aidé ces jeunes à rédiger ces lettres, j'ai constaté qu'ils éprouvaient de grandes difficultés pour revenir en quelque ligne sur les raisons de leur parcours. Il fallait faire preuve de

patience, de compréhension et surtout leurs laisser un temps de préparation. En parallèle, il est important de commencer les démarches de régularisation au moins six mois avant le dix-huitième anniversaire du jeune pour espérer obtenir un rendez-vous à la préfecture peu de temps avant ou après sa majorité.

2. …à la régularisation administrative en France

La régularisation du séjour des MIE à la majorité relève du droit commun applicable à tout étranger majeur sur le territoire français. Seul les MIE pris en charge avant 16 ans par l'aide sociale à l'enfance ont droit à une dérogation conditionnelle.

Pour les MIE du foyer KAM, la procédure a été la même : il fallait montrer sa motivation à rester sur le sol français, prouver la réelle situation de danger dans le pays d'origine, poursuivre une scolarité réelle et sérieuse, avoir déjà engagé un parcours d'autonomisation et enfin, une note du foyer sur leur insertion dans la société française.

En effet, l'entrée sur le territoire à l'âge de la minorité ne garantit pas l'accès automatique au séjour à la majorité comme le note la circulaire du 2 mai 2005 relative aux modalités admission au séjour des ressortissants étrangers entrés en France, de manière isolée, avant l'âge de 18 ans, et ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire de placement en structure d'accueil. En effet, avant cette circulaire de 2005, il suffisait d'avoir été pris en charge par l'ASE avant l'âge de 18 ans - et peu importe la durée - pour pouvoir faire une demande d'acquisition de nationalité. Il appartient donc à l'équipe éducative d'anticiper les démarches, multiplier les activités et adapter le projet d'accompagnement à la demande administrative qu'impose la procédure de régularisation.

Plusieurs opportunités s'offrent au MIE : il peut solliciter une carte de séjour avec mention « vie privée et familiale »[24]ou portant la mention « étudiant »[25]. Les MIE peuvent prétendre enfin à l'obtention de la nationalité française dans les conditions fixées par l'article 21-12 du code civil qui autorise les MIE confiés depuis au moins trois ans ou ayant suivi un parcours de formation de cinq années minimum à faire une demande de nationalité. Cette demande doit toutefois être formulée avant la majorité du MIE. Il appartient donc aux équipes éducatives d'être au fait de ces éventualités juridiques et d'anticiper d'éventuelles démarches juridiques. Il est aussi important de travailler en collaboration avec des cabinets juridiques et des associations de défense des droits des étrangers pour envisager des solutions de recours en cas de refus de régularisation.

Au-delà de tous ces aléas administratifs auxquels l'équipe éducative doit faire face en permanence, les jeunes MIE sont aussi mis à l'épreuve quotidienne de l'adaptation dans une société qui a priori est complètement différente voir contraire à leur société d'origine. Il devient alors important pour

[24]Article L.313-11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
[25] Article L.313-7-I du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

l'équipe éducative d'engager un travail autour des spécificités culturelles des MIE.

II. *Qu'en est –il de leurs spécificités culturelles ?*

Au cours d'un espace de parole, Mamadou, jeune sénégalais de 17 ans exprime un grand regret vis à vis de la perte de certains repères culturels. Nous avions en effet décidé de parler de la culture au cours de cet espace de parole. Mais dès le début, lorsque nous demandons à Mamadou de nous parler du Sénégal, il nous répond « *J'ai déjà oublié des choses de mon pays depuis mon arriver ici* ». Mamadou est un jeune qui essaye de garder de bons repères vis à vis de sa culture, il parle « Wolof » et cuisine des souvent des plats du Sénégal.

En arrivant au foyer cette situation m'a toute suite posée question car je me suis remémoré ma propre expérience, notamment mes premiers jours en France et la chance que j'avais eu d'arriver au sein des membres de ma famille et les effets positifs de cette continuité culturelle sur la suite de mon parcours. Je commence alors par poser la question aux éducateurs du foyer au sujet de cet aspect de l'accompagnement. L'équipe reconnaît son importance mais regrette de devoir faire face à l'urgence à toutes les injonctions institutionnelles : « *nous savons que c'est important mais nous n'avons pas le temps de le faire car nous sommes pris dans un élan institutionnel qui nous impose de leur trouver une formation en apprentissage au plus vite et garantir l'accès à l'autonomie une fois la majorité atteinte* ».

Le service appartement accueille les jeunes d'origines et de nationalités différentes (Sénégal, Pakistan, Népal, Bangladesh, Mali, Côte d'ivoire, Congo Brazzaville, Albanie, France, Chine, Algérie, Sri Lanka, Guadeloupe. L'équipe éducative est aussi riche en nationalité et origine (Chili, Martinique, Cap vert, Espagne, Cameroun, France). Cependant, en dehors de l'espace de parole suscité, aucun moment n'avait alors été envisagé jusqu'alors autour de l'échange culturel. Seule la diversité culinaire était visible lors des temps forts de l'établissement et les jeunes n'hésitaient pas à proposer les repas de leurs pays lorsque l'occasion se présentait. Nous ne saurons parler de culture sans en poser la définition. Stéphane TESSIER définit la culture comme « *un ensemble, un système composé de manière d'être, de vivre, de croire, une organisation sociale, religieuse, politique, sans oublier le langage, ni les structures familiales, dans lesquelles chacun naît et se construit, réalité qui à leur tour évoluent et se transforment. La culture est une réalité plastique, évolutive et surtout pas un isolat. Assigner quelqu'un à une origine, une culture, est une manière à la fois de nier la complexité des sociétés et de le nier en l'empêchant d'afficher son identité de sujet, pris dans héritage de ses filiations mais aussi engagé dans des filiations choisies* »[26]. La culture apparait alors en permanente évolution et en constante réadaptions en fonction de l'environnement où elle se

[26] **Stéphane TESSIER** « *Famille et institutions : culture, identités et imaginaires* », éditions Eres, 2009

déploie. La question de la place de la culture dans l'accompagnement des MIE me parait essentielle car la fragilité de ces jeunes est présente au quotidien dans leur accompagnement. De même, les divers bouleversements qui s'opèrent depuis le départ de leur pays et les adaptations permanentes auxquelles ils ont fait face durant leur parcours migratoire les amènent parfois à s'accrocher à des bribes de leurs cultures qu'ils considèrent comme sacrées. Leur demander d'y remédier ou d'y mettre un terme est accueilli avec violence car il en va de leur identité. En effet, comment expliquer à Nasser que le foyer ne peut pas lui procurer tous les jours de la viande halal alors même que ce jeune a grandi dans un pays musulman avec des valeurs musulmanes assez radicales et où tous les repas familiaux étaient entièrement halal? Au-delà même de la question religieuse, consommer halal est probablement une manière pour lui de conserver un lien avec sa famille en restant fidèle à ce qui lui a été transmis.

La question de la confiance en l'adulte a été plusieurs fois mise à l'ordre du jour en réunion d'équipe. Combien de fois ai-je vu les jeunes défiler dans le bureau des éducateurs pour vérifier que leurs documents étaient bien là pour la préfecture ? Que les éducateurs avaient bien appelé tel ou tel service ? Combien de fois ai-je entendu « *non, nous appellerons quand je serais là pour être sûr* ». L'expérience du voyage et les différents échecs connus avec les passeurs ont certainement cultivé en eux cette méfiance constante envers les adultes.

Pour d'autres jeunes, c'est l'effet contraire. Ils croient avoir droit à tout et font des demandes à l'équipe éducative sans aucune « politesse ». J'ai plusieurs fois entendu l'équipe se plaindre de la façon dont ils font des demandes « *Fais-moi une copie, passe cet appel, accompagne moi* » sans aucun « *s'il te plaît ou es ce que tu peux…* ». Cette façon de faire des demandes était particulière aux jeunes Bangladeshi qui ont grandi dans les familles aisées ou encore ceux qui avaient une vision très différent des rapports homme/femme.

Pour les huit MIE du foyer KAM venir en France a été une nécessité de survie et une assurance de liberté. Ainsi, les règles imposées par le foyer notamment sur les entrées, les sorties, les visites et autres demandes au SEMNA pour toute décision les concernant ont également été vécues avec violence. Ils ne comprenaient pas les raisons de cette « prison administrative » alors que la France est un pays de liberté.

Entre spécificités culturelles collectives, identités culturelles individuelles et accompagnement éducatif, l'équipe a parfois été débordée et obligée de rappeler le cadre de socialisation français au détriment de leurs spécificités propres.

En 2004, interpellés sur la question des spécificités culturelles des MIE, l'alliance internationale Save The Children, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ainsi que différentes organisations non gouvernementales des pays concernés par les MIE ont établi une Déclaration de Bonne pratique comprenant onze normes à suivre pour accompagner au mieux les MIE à partir de

leur arrivée jusqu'à la prise de décision sur leur avenir parmi lesquelles: *« Principe de biculturalisme ».* Pour eux en effet, *« Il est primordial pour les MIE de pouvoir conserver leur langue maternelle ainsi que leurs liens culturels et religieux. Les besoins culturels doivent se refléter dans l'assistance sociale, médicale et scolaire fournie. La préservation de la culture et de la langue est également importante dans l'éventualité d'un retour du mineur dans son pays d'origine »*[27]. Dans la même lancée et au regard des constats que j'ai fait durant mon stage, il m'a semblé important d'orienter mon travail autour de l'accompagnement culturel des MIE en foyer de l'enfance. Comment l'éducateur peut aider ces jeunes à s'adapter dans une société qui a priori lui paraît totalement contradictoire à la sienne ?

[27] http://resf37.free.fr/spip.php?article53

PARTIE 3

Ma culture en France, m'adapter pour avancer

L'intégration dans un pays passe par de nombreuses étapes notamment, comprendre et parler la langue, trouver un emploi, régulariser sa situation administrative mais aussi connaître l'histoire socioculturelle de ce pays. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un projet visant essentiellement l'insertion culturelle des jeunes mineurs isolés étrangers en France. Ce projet s'inscrit dans la suite des activités organisées par l'association et de celles mis en place par l'équipe éducative du foyer. Il s'agit de réaliser une série d'ateliers, de visites et de sorties qui leur permettront non seulement d'avoir une meilleure connaissance de la culture et de la société française mais aussi de trouver des repères culturels stables pour une meilleure adaptation.

I. *D'une idée de départ …*

Dans son travail l'éducateur doit pouvoir donner des pistes au jeune MIE pour lui permettre de trouver un équilibre entre sa culture d'origine et la culture de la société d'accueil. Il s'agit alors de favoriser des espaces de rencontre et d'échanges qui permettront au jeune de faire son propre chemin vers l'adaptation. J'ai alors proposé aux jeunes une sortie à la foire de Paris afin de commencer à aborder la question de culture et d'adaptation autrement que par la cuisine et en dehors de l'institution.

La sortie à la foire de Paris : Une stratégie éducative d'accès à la question culturelle

Samedi 11 mai 2013, j'ai organisé une sortie pour la foire de Paris avec un groupe de jeunes du foyer. Les inscriptions étaient libres mais avec un nombre de places limitées. N'ayant pas travaillé jeudi et vendredi, j'ai découvert le samedi matin la liste de jeunes constituant mon groupe. A ma grande surprise, ils étaient six jeunes mineurs isolés étrangers dont une jeune réfugiée. En présentant la sortie aux jeunes, j'avais mis en avant la possibilité de découvrir diverses cultures du monde. L'objectif principal de cette sortie était de partager un moment de détente à veille de la rentrée et participer à un atelier cuisine en rapport avec l'axe annuel de travail du service appartement. Mais j'étais loin de m'imaginer le déroulement la journée. Une fois à la foire, j'ai amené le groupe à l'espace cuisine pour effectuer les inscriptions aux ateliers proposés. Mais, à notre arrivée, il n'y avait plus de place pour la cuisine, nous avons décidé d'un commun accord de nous inscrire à l'atelier de fabrication des huiles de massage qui avait lieu dans l'après-midi. Avant de poursuivre notre visite, nous avons fait une pause pour déjeuner. Le moment du repas n'a pas été

très facile pour moi car il fallait trouver un stand proposant des repas qui conviennent à tous. En effet, j'étais face à un groupe de jeunes qui ne consomme que des produits dit « halal ». Le compromis a été trouvé lorsque nous sommes arrivés devant le stand libanais proposant des plats halals. Tout le monde était satisfait sauf SISI.

> *SISI est une jeune mineure isolée d'origine albanaise arrivée en France depuis trois mois dans le but d'échapper à la violence de son père et poursuivre une scolarité saine. Elle a très vite montrée son attachement à une alimentation qu'elle définissait comme familiale. Ses repas étaient principalement composés de pizzas, frites, maïs doux et sandwichs. Il était devenu quasi impossible pour l'équipe de lui faire prendre conscience de la nécessité de manger des fruits et légumes et autres aliments*.

En effet, « *le rapport à l'alimentation est aussi fondamental que le rapport à l'amour, il s'enracine dans notre histoire infantile et dans les schémas culturels des lignées familiales* »[28]. L'alimentation apparait alors comme une donnée très importante dans la construction de l'identité d'une personne. Manger albanais était probablement pour SISI la seule chose qui la rattachait à son pays d'origine. Si notre travail est de garantir aux jeunes un accompagnement global, il me semble que l'accompagnement global des MIE doit prendre en compte leurs habitudes alimentaires. Car, pour moi, l'alimentation est la seule chose qui nous reste quand nous perdons nos repères culturels. C'est la principale chose que nous lie à notre pays lorsqu'on n'y est plus et c'est certainement la chose sur laquelle on peut être très exigent.

Le moment du repas a été l'occasion pour moi d'évaluer les possibilités qui s'offraient à moi en termes de compromis culturels notamment dans la dynamique de groupe. Il était impossible de commencer le repas tant que chacun n'était pas assuré de pouvoir manger comme il le souhaitait. A ce moment-là, j'ai fait le choix de laisser chacun « renouer » avec ses habitudes culinaires.

Après le repas nous nous sommes rendus à l'espace culture du monde. Dès notre entrée, nous avons été accueillis par une musique dansante sur laquelle j'ai esquissé quelques pas de danse. SISI et moi avons fait une pause aux toilettes et les garçons devaient nous attendre. Mais à notre sortie plus aucun garçon. Après un coup d'œil dans les stands abord des toilettes, nous les avons vus concentrés sur les différentes représentations proposées dans les stands des Dom Tom français. Après avoir reconstitué le groupe, la visite continua.

J'aperçu le stand du Cameroun, Je m'étais avancé vers le stand et le groupe m'avait suivi. J'en ai profité pour leurs présenter les différents objets d'art présents dans le stand et leur parler un peu de mon pays d'origine**.** En partageant spontanément ces quelques mots avec eux, je leurs donnais la possibilité de s'autoriser à s'ouvrir eux aussi au groupe.

---

[28] **Judith LEROY et Maryse VAILLANT** « *Cuisine et dépendance affectives* »**,** pour mieux comprendre nos rapports à l'alimentation, Flammarion, Paris, 2006, p10

Deux stands plus loin, nous avons aperçu le drapeau du Sénégal. Mamadou, jeune sénégalais du groupe s'y est précipité. C'était l'occasion d'échanger autour de son pays et des différents objets qui s'y trouvaient exposé. Un des vendeurs a essayé de me vendre un objet à un prix exorbitant, Mamadou et moi sommes alors entrés dans une négociation avec lui sur l'authenticité des produits qu'il propose et la possibilité de trouver les mêmes objets sur les marchés sénégalais trois fois moins chers. Naturellement tous les jeunes du groupe ont commencé à chercher leur pays au sein de l'espace, nous avons aperçu ensuite le stand du Népal et le groupe a accouru avec enthousiasme y compris Boye le jeune népalais du groupe. Nous lui avons demandé comment dire bonjour dans son pays et c'est avec humour que nous avons ressorti le bonjour népalais aux exposants qui l'on accueilli avec grand plaisir. Nous avons laissé à Boye le soin de continuer la conversation et comme dans les autres stands, Boye nous a présenté les objets exposés dans le stand. Il nous a expliqué la différence entre le bouda et les autres statuts du stand. Une fois de plus, nous étions dans l'échange culturel et la découverte de l'autre tel qu'il est, de son pays et de ce qu'il a envie de partager avec le groupe. C'était la première fois que je voyais Boye aussi détendu et aussi bavard car d'habitude il ne disait rien, rigolait quand il le fallait et répondait aux questions par oui ou non. De par son histoire au Népal et son parcours de migration, Boye est très discret et très peu bavard. Pourquoi cet envie soudaine de parler ? Est-ce les retrouvailles avec sa culture ? La visite s'est poursuivie et nous avons cherché les stands du Pakistan et de l'Albanie pour permettre aux autres jeunes de pouvoir nous présenter leurs pays. Mais nous ne les avons pas trouvés et la déception se lisait sur les visages des jeunes concernés. J'ai tout de suite rassuré les déçus en leur expliquant que la prochaines fois il y aura certainement leurs pays et que peut-être les pays qui étaient là cette fois n'y seront plus. Je leur ai rappelé qu'il existe des musées sur Paris comme le quai Branly qui propose des espaces d'accès à des cultures du monde.

C'est avec les images pleines les yeux et les souvenirs pleins la tête que nous avons quitté l'espace culture du monde. Vers 16h nous avons fait un tour à l'espace « soin du corps et du visage ». Les jeunes ont été particulièrement intéressés par les baignoires jacuzzi et fauteuils relaxants. Et c'est en rigolant qu'ils ont émis le souhait d'avoir les même dans leurs appartements. Nous nous sommes ensuite rendu à notre atelier l'huile de massage. A notre arrivée nous avons mis nos tabliers et tout le monde était autour de la table pour fabriquer son huile de massage. C'était l'occasion de travailler sur les mesures (1/3 ; 2/3) et la précision dans les dosages. Tout le groupe écoutait avec attention les conseils et directives de l'exposante avant de se lancer dans la fabrication de l'huile. A la fin nous avons comparé les textures des uns et des autres ainsi que les couleurs et c'était l'occasion une fois de plus de rigoler sur l'aspect très foncé de certaines huiles. C'est avec les tabliers de cuisine et bouteilles d'huile de massage à la main que nous nous sommes dirigés vers la

sortie, occasion une fois de plus de faire de bilan de la journée.

Après cette journée, je décide de mettre en place un projet autour de l'accompagnement culturel du jeune MIE en France. L'objectif était de leur redonner des repères et réflexes culturels dans un pays qui n'est pas le leur et qui a priori présente plus de différences que de similitudes. J'ai cherché tout au long du projet à mettre en avant l'idée selon laquelle dans toute société, il existe des similitudes visibles lorsqu'on n'y regarde de très près. Il peut s'agir d'une rivière, d'un fleuve, d'un vêtement porté par une personne ou d'un paysage qui fera écho à notre histoire ou à un des souvenirs qu'on aimerait ne pas oublier. Il faut savoir les identifier et s'en servir au bon moment. L'idée étant de partager quelque chose de soi avec les autres pour leur donner l'autorisation de partager à leur tour, mais aussi et surtout de trouver des moyens de s'adapter dans la société française tout en gardant des repères culturels stables.

II. … à la formalisation d'un projet d'activité

Pour mener à bien le travail éducatif avec les MIE, l'éducateur doit *« adapter le plus possible l'accompagnement [...], en prenant en considération leurs spécificités culturelles afin de leur (re)donner la volonté de s'approprier les nouvelles normes qui s'offrent à eux »*[29]

Au regard de mes observations à la foire de Paris, j'ai décidé mettre en place un projet autour de la culture. Il s'agissait de créer des circonstances pour permettre aux jeunes de trouver des repères stables pour faciliter leur insertion dans la société française sans perdre leur identité culturelle. J'avais compris que dans le travail éducatif, le professionnel doit être capable de « *mettre en place des occasions et possibilités permettant aux jeunes des créer des liens interethniques et interculturels* »[30]car il est difficile d'ignorer le poids et la place qu'occupe la culture dans l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Je suis alors partie de l'idée d'effectuer avec eux un carnet de souvenir tout au long de mon stage. Carnet qu'ils pourraient poursuivre même après mon stage et après leur sortie du foyer. Je suis partie d'une observation générale au sein du service. Les jeunes MIE avaient depuis leur arrivé en France réalisé plusieurs sorties dites culturelles mais ils ne se souvenaient uniquement que des lieux et pas des noms ni des raisons de cette sortie. De même, j'ai pris l'habitude de les entendre dire « *ici c'est le France, c'est très différent de chez nous, nous sommes parfois perdus* ».

La première étape du projet étaient la mise en place d'un certains nombres de sorties culturelles que j'aurais préalablement sélectionnées. A travers ces sorties, les jeunes serraient amenés à « découvrir

---

[29]**MANANGA Francisco** « *intervenir auprès des mineurs étrangers isolés* », Entre maintien des spécificités culturelles d'origine et intégration dans la société française, Édition du signe, Paris 2010, p84

[30]**MANANGA Francisco** « *intervenir auprès des mineurs étrangers isolés* », Entre maintien des spécificités culturelles d'origine et intégration dans la société française, Édition du signe, Paris 2010, p97

» le patrimoine culturel français tout en essayant de trouver dans cette culture étrangère, des similitudes avec leur propre culture.

Pendant toute la durée du projet chaque jeune avait un carnet papier à illustrer avec les différents thèmes abordés. Au cours de sorties chacun avait la tâche de réaliser au moins une photo d'un lieu, d'une personne ou d'un événement qui lui rappelle un lieu, une personne ou un événement de son pays d'origine. Il devait par la suite pourvoir verbaliser et mettre par écrit au cours d'un atelier les raisons de ce choix. Ma démarche avait un objectif temporel car il permettait au mineur de sortir du foyer avec un certain nombre de repères et d'appui qu'il pouvait remobiliser à long terme de manière autonome. Il pouvait ainsi moins se sentir « étranger », « différent », ou plus précisément mieux vivre sa différence. Être différent pour lui serait donc non pas un obstacle qui l'oppose à l'autre, mais plutôt une richesse capable de lui permettre de mieux s'affirmer tout en faisant un effort d'aller vers l'autre, un effort de s'intégrer. Pour cela, l'éducateur doit pouvoir « *Favoriser l'émergence de projets à l'extérieur de notre l'institution afin de poursuivre le vivre ensemble dans un contexte différent* »[31]. Afin de favoriser au mieux la rencontre avec l'autre tout en prenant en compte ses spécificités culturelles j'ai dû définir les axes du projet notamment :

- **L'axe Image et communication** : qui favoriserait l'expression et le développement des capacités du jeune. Pour cela, les carnets devaient être entièrement rédigés à la main ce qui permettrait d'engager un travail autour de l'écriture. Un travail devrait également se faire autour de l'image de soi avec un intervenant extérieur.
- **L'axe alimentation :** Le service s'est fixé comme axe principal de travail annuel, une réflexion autour de l'alimentation. Le projet s'est donc inscrit dans cette logique et préconise un travail autour de l'alimentation. Il s'agissait de favoriser l'insertion culturelle autour de l'alimentation à travers la découverte des plats issus de la gastronomie française.
- **L'axe projet migratoire** : J'avais la conviction que pour savoir où l'on va, il ne faut pas oublier d'où l'on vient. J'ai donc décidé de consacrer quelques ateliers ludiques autour de cette question.
- **L'axe d'identification des différences et des similitudes entre la culture française et la Culture de mon pays** avec deux sous thèmes : La citoyenneté avec un travail autour du drapeau et les sorties culturelles effectuées pendant le projet
- **Une sortie à la ferme pédagogique** avec pour objectif de permettre un retour aux sources car parmi les MIE certains comme Farid et Mamadou venaient d'une zone rurale de leur pays d'origine.

---

[31]**TOUBEY Hélène, ALEMAN Cécile et ROUXEL Claire** « *Singularité de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers ou comment faire groupe à partir de la diversité culturelle* » dans *Les cahiers de l'actif* N°428/429, janvier-février 2012 p.141

- **Un tour de la ville de Paris en « bateaux mouches »** pour découvrir la richesse culturelle autrement.
- **Une sortie au musée de l'histoire de l'immigration** afin de leur permettre de se rendre compte du long passé migratoire de la France et des difficultés qu'ont rencontré d'autre depuis des années.
- **Une journée au Carnaval tropical** qui se tenait à Paris. Le but étant de leur donner un aperçu de la diversité et de la richesse culturelle en France et des similitudes pouvant exister avec leur pays d'origine tout ceci dans un cadre convivial.
- **Une journée au parc « France miniature »** qui marquerait la clôture du projet.

Toutes ces sorties me permettaient aussi un travail autour de l'alimentation car les repas proposés étaient divers et variés parfois même à l'encontre de leur habitudes alimentaires.
Au regard de la diversité culturelle au sein du service, j'ai décidé de mettre en place dans un deuxième temps un moment de partage et d'échange entre les jeunes MIE et les autres jeunes du service à travers l'organisation d'une soirée interculturelle. Cette soirée était une manière plus conviviale de mettre fin au projet. J'ai privilégié la rencontre et le partage. En effet, tous les jeunes devaient cuisiner un plat de leur pays et venir le jour de la soirée vêtue d'une tenue traditionnelle. Ce projet mettait également un point d'honneur à la participation de l'équipe car pour la soirée, chaque membre de l'équipe éducative devait jouer le jeu de la tenue traditionnelle et du plat traditionnel. En effet, l'équipe éducative est-elle même riche en nationalités et origines (Martinique, Guadeloupe, Cameroun, Cap vert, Chili, Espagne et France)
J'avais aussi privilégié une animation totalement traditionnelle car la décoration et la musique qui retentissait dans la salle le jour de la soirée était représentative des différences culturelles au sein du service.
Au cours de la soirée, les jeunes MIE qui le souhaitaient pouvaient également présenter leur carnet au reste du groupe et à l'équipe. L'objectif principal de cette soirée était donc de promouvoir au sein du service, des moments d'échanges entre les jeunes afin de leur permettre de se découvrir mutuellement au-delà de leurs différences tout en respectant leurs particularités. Une fois les objectifs définis, il fallait soumettre le projet à l'équipe et aux jeunes avant de pourvoir l'initier.

III. La mise en œuvre du projet « carnet de souvenir »

La mise en œuvre du projet s'est faite en plusieurs étapes. Après la validation par l'équipe éducative il fallait le présenter aux jeunes. J'ai procédé par une invitation à une réunion au bureau des éducateurs un après midi. Tous les jeunes n'étaient pas présents (seul cinq jeunes sur huit avaient répondus à l'invitation) mais j'ai fait ce qui était prévu. Le projet a été accueilli favorablement par

les jeunes. Il ne restait plus qu'à le faire valider par la chef de service et le directeur de l'établissement car réaliser ce projet nécessitait le soutien financier de la direction. La chef de service l'a accueilli favorablement et elle s'est ensuite chargée de le faire valider par le directeur de l'établissement.

J'ai sollicité les jeunes pour l'achat des carnets car je souhaitais qu'ils se l'approprient dès le départ mais leurs emplois de temps et leur formation ne permettaient pas de formaliser ce temps. Une fois les carnets achetés j'ai débuté le projet par l'axe image et communication.

A. Le volet image et communication

Il s'agissait de faire intervenir un professionnel de la photo et de son utilisation pour la revalorisation de soi. Après plusieurs entretiens en dehors de l'établissement avec ce professionnel, nous avons convenu d'un premier atelier avec les jeunes afin de leur présenter sa méthode de travail. La première rencontre s'est très bien passée et les jeunes étaient ravis de cette opportunité. Ils devaient alors se prendre en photo mutuellement et faire ressortir une émotion chez l'autre au travers de la photo. A la fin de l'atelier, tous étaient d'accord pour un prochain atelier avec les objectifs bien établis. Mais pour des raisons de santé, le professionnel n'a pas assuré les autres ateliers. J'ai dû après explication auprès des jeunes abandonner ce volet du projet.

B. L'atelier parcours migratoire

Mon premier atelier s'est déroulé de manière assez ludique autour d'un jeu de positionnement sur une carte. Avec des fils de couleurs différentes, des punaises de couleurs différentes elles aussi et une carte du monde, chacun devait retracer son parcours depuis son pays d'origine, les transports utilisés et les émotions ressenties jusqu'à son arrivée en France. C'était assez impressionnant de voir la manière plus ou moins évidente avec laquelle certains avaient fait le voyage. Sur le visage des uns on pouvait lire la compassion pour les autres ; Certains parlaient de courage pour les autres. C'est le cas de Nasser lorsqu'il dit à Mamadou « t*u as eu plus de courage que nous de faire ton voyage* ». En effet, Mamadou était parti tout seul du Sénégal en voiture pour la Mauritanie. Puis, il a pris le un bus pour le Maroc. Ensuite il a pris un bateau pour l'Espagne et de l'Espagne un train pour la France soit un total de cinq punaises **(voir annexe IV)** sur la carte alors que pour les autres la moyenne était de trois punaises et ils étaient accompagnés par des passeurs[32]. A la fin de l'atelier, chacun avait la charge de retracer ce parcours dans son carnet en n'y ajoutant son ressenti. Les mêmes émotions revenaient chez tous les jeunes notamment : la peur de l'inconnu, de l'abandon, ou de la mort ; la tristesse de la séparation avec les parents, la grande famille et les amis.

---

[32]Un passeur est une personne majeur qui est payé pour accompagner un mineur d'un pays d'origine jusqu'à une destination précise. Son travail s'arrête une fois la dernière frontière franchie. Le reste de la vie du mineur ne dépend plus de lui

Au cours du deuxième atelier, les choses ne se sont pas se déroulées comme prévu. Je m'apprêtais à commencer mon atelier lorsque j'ai été prise à partie par les jeunes très furieux. Pour eux, « l*es éducateurs ne font rien, nous n'avons pas d'autorisation de travail, pas de rendez-vous à la préfecture, pas de patron, rien n'avance* ». Ce soir, il n'était pas possible de parler du carnet car la tension était palpable. La réponse qui me paraissait convenable ce soir-là était de leur parler de mon propre parcours migratoire et des difficultés administratives en France. Pendant deux heures, les cinq jeunes sont restés muets. Ils m'écoutaient raconter les rouages d'un parcours d'intégration en France. J'ai commencé par mon départ du Cameroun et mon état d'esprit, de mes parents et de mes frères restés au pays alors que je prenais l'avion sans savoir quand je les reverrais. Je leur ai parlé de mon arrivée en famille et des difficultés survenues après trois années de vie familiale, de mon départ difficile du domicile un soir de mars à deux heures du matin. De l'obligation de quitter le territoire que j'ai reçu du retour de mes vacances. Je leur ai raconté mes longues heures d'attente à la préfecture, mes semaines de recherche d'emploi étudiants et des efforts que j'ai dû fournir dans la recherche de logement en vain. J'ai évoqué aussi mes difficiles recherches de stage, mes échecs mais aussi des succès dont je suis le plus fière. J'ai parlé aussi de la lenteur administrative que j'ai dû rencontrer et des fonctionnaires désagréables à qui j'ai dû faire face. Le but de cette démarche était surtout de leurs donner quelques clés de compréhension de leur propre situation. Je prenais probablement un risque en faisant cela mais la démarche a eu un effet d'apaisement. Je reste tout de même convaincu que si ce soir-là j'avais cherché à leur donner une explication avec les références abstraites, ils n'auraient certainement pas compris le message que je voulais leur faire passer. Je ne prétends pas être la seule éducatrice du service capable de leur donner des pistes de compréhension mais je pense que la méthode n'aurais pas été la même.

C. L'atelier citoyenneté

Le but de cet atelier était de savoir comment ils définissaient la citoyenneté et les différences qu'ils font entre la citoyenneté en France et celle de leur pays d'origine. Pour cela j'ai travaillé essentiellement autour des drapeaux et de leurs significations. Je n'ai pas souhaité parler de la citoyenneté dans tous ses aspects. Pour moi se reconnaître dans un drapeau est signe d'une identité nationale partagée et d'une citoyenneté vécue. J'ai fait le choix d'imprimer des drapeaux de leurs pays respectifs, ceux des pays qu'ils avaient traversés pendant leur parcours migratoire, ceux de la France et ceux de l'union Européenne. La première étape était celle du choix des drapeaux. Les huit jeunes se sont d'abord dirigés spontanément vers les drapeaux de leurs pays respectifs car pour eux ils étaient d'abord membre et citoyens de leur pays avant de vivre une autre citoyenneté comme le dit Nasser « *je suis du Bangladesh d'abord avant la France* ». Même Boye qui avait vécu des moments difficiles dans son pays avait d'abord fait le choix du drapeau Népalais. Pour la suite les

choix et les avis étaient partagés. Pour certains la citoyenneté européenne arrivaient en premier et pour d'autres c'était le drapeau français. Leurs explications respectives dépendaient de leur parcours migratoire. En effet, plus les difficultés étaient grandes dans un pays moins la citoyenneté étaient revendiquée. Cette explication n'était valable que pour les pays de destination et pas pour les pays d'origines. Cela était aussi le signe d'un attachement fort à une identité, à des valeurs familiales, régionales ou nationales.

D. Le déroulement des sorties culturelles

Les sorties culturelles quant- à - elles se sont déroulées sans heurt. En effet, j'avais pris soin de leur présenter les sorties que j'avais pré sélectionnées et les objectifs qui s'y attachaient. Et avant chaque sortie, je faisais un petit rappel par message à chacun individuellement. En retour, ils me renvoyaient une confirmation de leur présence.

Je ne présenterais pas l'ensemble des sorties mais seulement trois d'entre elles pendant lesquelles j'ai observé des attitudes différentes et où les échanges ont été plus intéressants.

1. Une journée à la ferme pédagogique

Il s'agissait de passer une journée à la ferme avec des animaux et participer à la vie de celle-ci. C'était la sortie la plus difficile de toutes car il fallait partir très tôt. J'ai compris l'importance de cette journée lorsqu'à mon arrivée au foyer, je vis les sept MIE qui m'avaient confirmé leur présence. Le trajet a été long mais les jeunes étaient tous ravis à l'arrivée. J'avais pris le soin de faire la réservation en expliquant à la responsable des lieux les spécificités du public qu'elle allait recevoir et les raisons de cette sortie. Elle avait alors dû adapter son programme.

A notre arrivée, les jeunes ont été tout de suite dirigés vers les animaux pour commencer « le tour du propriétaire ». Ce fut la grande effervescence autour des lapins car chacun voulait les nourrir, les caresser, se prendre en photo avec eux. A ce moment-là, j'avais des vrais adolescents et pas les adultes que le parcours migratoire et les étapes de la vie avaient contribué à forger. Lorsque le propriétaire nous a annoncé la suite du parcours, ma collègue et moi étions un peu gênées car il fallait s'introduire dans l'abri des cochons. Les sept MIE étant musulmans et refusant tout contact avec les cochons depuis leur arrivée, nous avons demandé à la responsable s'il est possible de passer cette étape. Mais à ma grande surprise, ce sont les jeunes eux-mêmes qui avaient insisté pour y entrer ; ils les avaient nourri et renvoyé dans leur cages respectives sur les conseils de la propriétaire. Après le tour dans le poulailler, il fallait faire une pause déjeuné. La sortie était arrivée en pleine période du ramadan mais certains jeunes avaient décidé de partager le repas avec nous ce jour (c'est permis par le coran nous ont-ils dit)

Un atelier tressage de paille était prévu. De la cueillette de la paille à la confection de son éventail,

tous les jeunes avaient mis « la main dans la paille ! » pour l'occasion. Le tressage de paille était devenu un véritable défi car l'heure était à celui qui aura le plus bel éventail. Ma collègue et moi donnions un coup de main à ceux qui étaient le plus en difficulté. La journée s'est terminée dans la prairie avec les vaches et là aussi c'était la grande effervescence autour de la plus grosse vache de la ferme. La grosseur de la vache avait surpris tout le groupe car comme l'a souligné Mamadou « *il n'y a pas de vache aussi grosses au Sénégal* »

Comme j'avais l'habitude de faire pendant les sorties, je n'hésitais pas à rappeler aux jeunes de prendre des photos pour le carnet. A la fin de la journée, nous avons fait un bilan sur le chemin de retour ; Pour Farid, cette journée à la ferme lui a rappelé son village et les journées avec son grand père « *je suis très content quand je pense à lui* » nous dit-il. Pour Mamadou c'était les vaches. Pour moi l'objectif de la journée était atteint. Il s'agissait de leur donner des pistes de ressourcement lorsqu'ils se sentent seul ou perdu dans la jungle des démarches administratives et le stress des « papiers ». J'en profite pour leur rappeler que ce calme de la ferme, cet ambiance peut se retrouver dans un parc parisien ou en banlieue proche.

L'atelier qui a suivi cette sortie a été consacré au choix des photos à mettre dans le carnet. Faire un choix n'était pas facile pour eux surtout face à toutes ces photos qui leur rappelaient leur pays. La consigne était d'en choisir deux par sortie et pour cette sortie à la ferme c'était la même consigne. C'est alors que Mamadou qui me montra une photo qu'il a prise alors qu'il regardait la télé. Il s'agissait de deux têtes de girafe. Je lui demande pourquoi cette photo faisait partir de son carnet alors même que nous n'avions fait aucune sortie dans un parc Zoologique. Il m'expliqua que cette photo lui rappelait une histoire racontée par les conteurs sénégalais et qu'il écoutait quand il était plus jeune.

> *C'est l'histoire d'une girafe et d'une tortue qui courtisaient une fille. Pour les départager, le chef décida de les soumettre à l'épreuve de la course de vitesse. Ainsi, celui qui arriverait le premier aurait la fille comme épouse. La tortue maline, sachant qu'elle ne pouvait pas concurrencer la girafe a placé des tortues le long du chemin jusqu'à l'arrivée. Le jour de la course, elle était bien au départ mais ce n'était pas la même à l'arrivée mais la girafe ayant rencontrée des tortue le long de son parcours ne s'est pas rendue compte de cette tricherie ; La tortue remporta la course et épousa la fille.*

J'ai trouvé l'histoire très intéressante et je lui ai demandé l'enseignement qu'il en tirait, il me répondit : « *Dans la vie il faut être comme une tortue, il ne faut pas toujours compter sur ses muscles, parfois il faut faire travailler sa tête* ». Au cours de cet échange, je lui ai demandé comment on appelait la girafe dans son pays. Il me l'exprima à l'oral mais très retissant pour l'écrire : « *mais je ne sais pas comment l'écrire, il n'y a pas d'alphabet sénégalais* » Est-ce vrai ? Je

ne pourrais prétendre répondre à cette question mais mes recherches sur Internet m'ont conduit sur un alphabet officiel wolof avec des équivalences approximatives en français.

2. La cité de l'histoire de l'immigration

Ayant déjà été dans cette citée, j'étais le guide du groupe. Ce que je trouvais intéressant c'était le côté très visuel et commenté de la cité. Elle propose des commentaires que les visiteurs peuvent écouter de manière autonome en en français ou en anglais. Après un petit "débriefe" sur les objectifs de la sortie, je leur ai donné la possibilité de vivre leur visite comme ils le souhaitaient. Ils pouvaient aller et revenir sur le tableau ou s'y arrêter longuement. J'insistais néanmoins sur les tableaux que je trouvais intéressants. Au cours de la visite, les jeunes étaient partagés entre rires, curiosité et compassion. J'étais devant un tableau lorsque je suis interpellée par Mounir qui voulut me montrer les calebasses qui sont accrochées dans un des espaces ainsi que le tapis de prière. Il me donna le sens des motifs qui se trouvaient sur le tapis. Par la suite c'est chacun qui voulait me faire découvrir ce qu'il avait trouvé lui rappelant son pays ainsi que les raisons de ce souvenir. Cette sortie a été la plus riche de toutes en échanges et partages d'expériences. Tout comme à la ferme, je revoyais des jeunes heureux d'être là et de partager autour de leur culture. Ces sorties leur permettaient d'oublier l'espace d'un instant les contraintes administratives.

3. La journée au parc France miniature

Comme à toutes les autres sorties, les jeunes MIE étaient là, à l'heure qui avait été fixée pour le rendez-vous. Nous y sommes allés en transport en commun mais au cours du trajet la fatigue se lisait sur les visages ce qui rendait l'ambiance plutôt calme. A notre arrivée dans le parc, nous décidons d'aller déjeuner avant de commencer le parcours de visite. C'est au cours de ce déjeuné que s'est passé quelque chose d'assez extraordinaire. Alors que nous passions nos commandes de plats dans un restaurant qui propose de la gastronomie française, Nasser commanda une salade de gésiers de poulet. En effet, Nasser est un jeune qui depuis son arrivée au foyer n'a pas cessé de revendiquer fermement de manger de la viande « halal ». Mais ce jour-là, je m'étais permise de lui rappeler que son plat n'était pas « halal » et il m'a répondit : « ce n'est pas grave ». Je ne saurais dire ce qui c'était passer ce jour-là mais Nasser mangeait et appréciait ce qu'il mangeait. Ce changement avait fortement impressionné les autres jeunes qui n'arrêtaient pas de le taquiner sur le fait qu'il venait d'enfreindre ses propres règles. J'ai observé ce jour-là que quelque chose était en train de bouger chez ce jeune. Je ne saurais dire avec exactitude l'impact de ce changement mais j'étais persuadé qu'il venait de se passer quelque chose d'important. Commander cette assiette de salade donnait probablement à voir que Nasser s'autorisait à s'ouvrir à cette nouvelle culture.

Ce projet comme le disait au début de cette partie a été largement soutenu par l'équipe éducative.

4. Les sorties organisées par l'équipe dans le cadre du projet

Certaines sorties ont été mises en place par l'équipe éducative dans le cadre du projet. Une journée à l'assemblée nationale a permis à Mounir de retrouver le cadre de la bibliothèque dans son pays et des moments qu'il y passait avec des amis. A travers ses photos nous avons pu échanger sur ses centres d'intérêts, ses regrets et ses envies. C'est alors qu'il m'a informé qu'il avait envie de renouer avec les bibliothèques mais qu'il ne sait pas comment s'y prendre. Mounir est un jeune intelligent, très curieux et en demande d'apprentissage. Il n'hésite pas poser des questions sur la prononciation des mots en français. Il fait des équivalences en anglais car c'est la langue qu'il maîtrise. J'ai donc découvert son intérêt pour la lecture. Pour d'autres jeunes comme Boye, c'était la sortie au musée du quai Branly qui lui avait rappelé son village et son enfance comme nous le verrons plus tard au cours de la soirée interculturelle

II. Organisation et déroulement de la soirée interculturelle

A. Organisation

Afin de favoriser les échanges entre les jeunes du foyer, j'ai organisé une soirée interculturelle à guise de clôture du projet suivi d'une exposition des différents carnets réalisés et d'un bilan du projet. L'objectif principal de la soirée était de promouvoir au sein du foyer, des moments d'échanges entre les jeunes pour permettre à chacun de découvrir l'autre, mais aussi sa culture, ses particularités.

La soirée s'est organisée en plusieurs étapes car il fallait répartir les tâches entre les jeunes et les éducateurs. Il fallait faire aussi valider le budget par la direction. Une fois le budget validé, j'avais dû confectionner une affiche **(voir annexe V)** distribuée dans les appartements et afficher dans le bureau des éducateurs. La soirée mettait un point particulier sur la tradition. Les jeunes devaient être en tenue traditionnelle et cuisiner des plats traditionnels de leurs pays car pour moi un bon repas est celui qui s'apprécie dans le partage, la diversité et la découverte de l'autre.

Après l'affiche et l'enregistrement des jeunes qui souhaitent participer à travers la cuisine. Il fallait distribuer le budget. Pendant la distribution, j'ai insisté sur la question de l'engagement et de la responsabilité car une fois que le bon de versement était signé par le jeune, il était tenu de réaliser son plat. Les éducateurs répondaient au même principe car une fois qu'ils avaient leur budget ils devaient réaliser leur plat traditionnel.

Chaque jeune et chaque éducateur devait sélectionner deux musiques de son pays qu'il souhaitait faire découvrir aux autres et me la faire parvenir au plus tard deux jours avant la soirée. Le jour de la soirée, tous les jeunes devaient vêtir leurs plus belles tenues traditionnelles. Pour les MIE qui le

souhaitaient la soirée était l'occasion pour eux de faire présenter leurs carnets de souvenir aux autres jeunes et aux éducateurs.

Nos principaux invités étaient le directeur de l'établissement et le chef de service.

A l'origine, je souhaitais faire intervenir à titre bénévole des personnes extérieures : artistes, musiciens ou compteurs pour représenter un ou plusieurs pays. Seulement après plusieurs tentatives de contacts, je n'ai pas réussi à obtenir une intervention. J'ai donc dû réorganiser le déroulement de la soirée qui marquait aussi la fin de mon stage et mon départ de la structure.

B. Le déroulement

Le déroulement de la soirée commence dès mon arrivée dans la structure. Il fallait faire les courses, la cuisine, préparer la salle notamment sa décoration. Les jeunes avaient choisi de réaliser leurs plats traditionnels au sein de leur appartements respectifs Une fois ces étapes validée la soirée pouvais enfin commencer.

Nous débutons avec une heure de retard mais tous les jeunes notamment les MIE arrivent en tenue traditionnelle. Pour certains la tenue ne représentaient pas leur pays mais elle avait une autre signification toute aussi importante pour eux. A leurs arrivée, les jeunes sont tout d'abord portée leur attention sur la décoration de la salle. En effet, sur les murs il y avait le nom du pays suivi du nom des habitants, de la capitale et enfin un paysage représentatif du pays **(voir annexe VI).** L'attrait pour la décoration de la salle a été le premier moment fort de la soirée où chacun pouvait aller à la découverte de l'autre à travers l'image. L'ambiance dans le groupe était plutôt conviviale et ouverte à l'échange.

Le moment du repas a été particulièrement intéressant car **«** p*ar l'alimentation en général, on peut apprendre et enseigner des valeurs humaines* »[33]. Pour Sisi, cette citation prenait tout son sens. Pendant le repas, elle était la seule jeune qui avait fait le tour du buffet et goûter à tous les plats en questionnant notamment les compostions, les temps de cuisson, les recettes... Pour cette jeune qui comme nous l'avons vue lors de la sortie à la foire de Paris n'arrivait pas manger un autre plats en dehors de ceux qu'elle considérait comme albanais, c'était un véritable progrès. Pour les autres jeunes aussi c'était un grand moment de découverte, d'échange et de voyage car comme le disent Judith LEROY et Maryse VAILLANT *« En mangeant, on peut voyager, pas uniquement dans d'autre pays mais aussi dans d'autre cultures »*[34]

Les Jeunes MIE qui le souhaitent pouvaient présenter leurs carnets aux autres et à l'équipe Boye le jeune Népalais avait choisi de présenter son carnet avec fierté ce jour-là. En effet, pendant toute la

---

[33] **Judith LEROY et Maryse VAILLANT** « *Cuisine et dépendance affectives* », pour mieux comprendre nos rapports à l'alimentation, Flammarion, Paris, 2006, p136

[34] **Judith LEROY et Maryse VAILLANT** « *Cuisine et dépendance affectives* », pour mieux comprendre nos rapports à l'alimentation, Flammarion, Paris, 2006, p136

durée du projet, il avait été le plus discret et un peu le « bouc émissaire » du groupe. Il était très discret, parlait rarement et lorsqu'il essayait de prononcer quelques mots, ses pairs n'hésitaient à se moquer de lui. Mais le jour de la soirée, il a été finalement le plus admiré du groupe. Il avait été le seul à avoir profité de occasion que lui offrait le carnet pour mettre à jour son ressenti sans jugement extérieur. Son carnet était finalement son espace à lui. A travers les images, et les écrits qui les accompagnaient, on partageait sa vie, dans son village et on comprenait aussi l'importance qu'il attache à ce souvenir-là. Les quasi-totalités de ses images étaient des souvenirs heureux de son village et de son enfance. Tous étaient finalement admiratifs face à ce carnet qui le représentait d'une manière assez ludique et pleine d'émotions. Sur la piste de danse, Boye était également celui qui m'a impressionné. Il dansait sur tous les rythmes et avait l'air de bien s'amuser car il était très souriant. Le reste des jeunes aussi n'ont pas arrêté de danser sur les rythmes divers et variés que la soirée proposait. C'était aussi l'occasion pour les uns de faire découvrir aux autres quelques pas de danse traditionnelle.

L'équipe éducative a été particulièrement présente au cours de cette phase du projet. Ils se sont investis dans la réalisation des courses, la réalisation de plats traditionnels, la décoration de la salle, le choix des musiques et toute l'animation nécessaire pour la convivialité. Cette mobilisation de l'équipe a donné une autre dynamique au projet et permis à l'ensemble des jeunes de partager des moments privilégiés avec l'équipe. Les échanges autour des tenues traditionnelles notamment celles des éducateurs étaient particulièrement intéressants. En effet, tous étaient assez curieux sur les motifs des vêtements, les couleurs, leur signification et les occasions du port. Ces moments de partages collectifs ont permis aux éducateurs de partager un bout de leur identité et de leur personne avec les jeunes.

Comme je l'ai souligné au tout début de ce travail, le foyer dispose aussi d'une unité collective. Mais, j'avais fait le choix de réserver cette soirée uniquement aux jeunes du service appartement et les remarques ce sont toute de suite faite ressentir. En effet, les éducateurs et les jeunes de l'unité collective considéraient cela comme une injustice et comme un privilège que certains jeunes avaient eu et pas d'autre. En revanche, ils ont trouvé l'idée très intéressante au point où ils sont décidés d'organiser à leur tour une soirée interculturelle.

VI. Évaluation globale du projet

L'évaluation fait partie de la conception même du projet. Elle sert à porter un jugement à un moment précis du projet : soit pendant le projet afin de l'ajuster, soit en fin de projet afin de faire un bilan des effets positifs ou négatifs, ainsi que des manquements du projet. C'est donc un outil d'appréciation des forces et des faiblesses du projet. J'ai choisi de faire une évaluation bilan bien que pendant tout le déroulement du projet de nombreux ajustements ont dû être nécessaire.

«*Le jeune d'origine étrangère doit, malgré la différence apparente, pouvoir vivre en France tout en gardant son identité culturelle et ce au nom de la liberté, de la démocratie et des droits inhérents à la personne*»[35]

Cette citation de Francisco MANANGA me paraît assez pertinente quant à la manière dont nous accompagnons les migrants en général et les mineurs isolés étrangers en particulier. Ces jeunes sont dès leur arrivée en France pris dans une injonction d'insertion dans une société nouvelle. En effet lorsqu'on leur pose des questions sur cette insertion, il s'agit pour eux d'apprendre le français, de trouver une formation, de trouver un patron, d'avoir des papiers et vivre comme tout le monde sans l'accompagnement de l'aide sociale à l'enfance. Cette vision de l'insertion est aussi partagée par l'équipe de travailleur sociaux rencontrée au début de mon stage. Tous sont pris dans cette injonction qui passe nécessairement par l'accès à la langue, la formation et la régularisation. Je ne suis pas contre le principe, seulement, je pense que pour s'intégrer dans une société, il ne faut pas oublier la sienne notamment en qui concerne l'aspect culturel de l'intégration. L'intention de ce projet était de montrer aux jeunes MIE que dans l'accompagnement éducatif, l'éducateur est capable de prendre le temps de l'écouter dans leur globalité et donc avec leur culture différente. Souvent, pour ces jeunes l'injonction d'insertion rime avec abandon de la culture d'origine et des valeurs transmissent depuis plusieurs générations dans la famille ce qui soulève des tensions liées à des incompréhensions culturelles.

A. Accompagner le mineur isolé étranger vers une double culture

A travers ce projet, les jeunes MIE avaient alors l'opportunité de vivre cette double culture qui est désormais la leur; «la culture du pays d'accueil» et «la culture du pays d'origine». Cette gymnastique permanente que permettait le projet est celle avec laquelle ils devront probablement se construire une identité que je qualifie de «biculturelle». De même, l'attachement que ces jeunes accordent à certains aspects de leurs cultures comme je l'ai démontré tout au long du projet est aussi le signe d'une peur permanente de deuil, de perte d'une identité construite depuis l'enfance. En

[35] **Francisco MANANGA** « *intervenir auprès des mineurs étrangers isolés »,* Entre maintien des spécificités culturelles d'origine et intégration dans la société française, Édition du signe, Paris 2010, p36

effet, comme le dit Francisco MANANGA: «*L'attachement à leurs liens culturels leurs semble important pour éviter notamment un déracinement brutal, isolement total et la négation de leurs origines*»[36.]

L'éducateur doit veiller tout au long de l'accompagnement de ces jeunes à ne pas omettre la place qu'occupe la culture. Il doit sans cesse être inventif pour créer des espaces d'expressions culturelles car**:** «*C'est en permettant à ces jeunes de maintenir quelques spécificités issues de leurs cultures que le travailleurs social leur accordera la possibilité et la volonté d'adhérer au processus d'intégration dans la société française*»[37]

Au-delà de l'aspect folklorique et de l'intérêt personnel que l'on peut avoir pour des questions culturelles, l'éducateur doit être capable de reconnaître la culture de l'autre publiquement comme le dit François HEBERT afin de la légitimer aux yeux de tous. En effet, «*c'est en reconnaissant son monde qu'on peut aider l'autre à s'ouvrir au nôtre, c'est l'autorisant à un retour en arrière qu'on peut avancer avec lui*»[38]

Ce projet a été pour les jeunes une forme de rituel avec ses sorties, ses carnets, ses photos, sa soirée, ses ateliers et ses moments d'échanges. La présence et la participation des jeunes à toutes les étapes du projet témoignent de l'importance de ce rituel dans la relation éducative en générale et dans l'accompagnement culturel en particulier. Le projet a donc été un tremplin pour la rencontre et un support à l'échange aboutissant ainsi à l'accueil de l'autre avec sa richesse culturelle.

B. Un autre cadre pour vivre d'autres aventures : le « dehors institutionnel »

L'une des étymologies du mot éducation est *educere* qui signifie « sortir de ». En effet comme le dit François HEBERT, « *Parfois, il suffit de sortir des murs pour que la personne se montre différente* »[39]

Dans ce projet, j'ai abordé ces deux aspects de l'accompagnement éducatif: le «dehors de l'institution» et le «dedans de l'institution». Ces deux espaces m'ont permis de mener un accompagnement différent et observer le comportement des jeunes dans ces deux contextes. Pour reprendre les propos de François HEBERT, l'éducateur doit pouvoir créer des circonstances qui autorisent l'autre à partager un peu de soi. Ces circonstances sont souvent actrice de changements et de bouleversements internes chez des jeunes parfois difficiles à comprendre ou à expliquer pour l'éducateur. Cela a été le cas de Nasser qui avait pendant la sortie à France miniature commandé une assiette de gésiers de poulet pas halal. De même, à l'extérieur de l'institution peuvent se créer

---

[36]**Francisco MANANGA** « *intervenir auprès des mineurs étrangers isolés »,* Entre maintien des spécificités culturelles d'origine et intégration dans la société française, Édition du signe, Paris 2010, p55

[37]**Francisco MANANGA** « *intervenir auprès des mineurs étrangers isolés »,* Entre maintien des spécificités culturelles d'origine et intégration dans la société française, Édition du signe, Paris 2010, p68

[38]**François HEBERT,** «*Chemins de l'éducatif »* Paris, Dunod, 2012, p219

[39] **François HEBERT,** «*Chemins de l'éducatif »* Paris, Dunod, 2012, p89

certains rituels qui ne sont possible que parce que nous sommes «dehors». Pour revenir à Nasser, au sein du foyer il ne s'est jamais autorisé à consommer des plats autres que Halal. C'est dire donc que l'extérieur offre des opportunités d'échanges plus libres et moins conventionnels pour les jeunes et pour l'éducateur une autre façon de travailler.

C. Unis pour le meilleur et pour le pire: culture et alimentation

Sans être l'axe principal du projet, la question de l'alimentation est revenue à plusieurs reprises tout au long de son déroulement. Cela s'explique certainement par le fait que la culture et l'alimentation sont quasiment indissociables. Dans leur ouvrage «*cuisine et dépendance affectives*», Judith LEROY et Maryse VAILLA NT montrent bien le lien qui peut exister entre la cuisine et l'attachement à certaines habitudes alimentaires. En reprenant le développement de l'enfant de la naissance aux premières bouffées de repas cuisinés, elle montre comment l'enfant s'attache progressivement à des goûts, des odeurs, des couleurs, des textures qui font une part de son identité et de son héritage familial et culturel. Cet héritage culinaire est très difficile à abandonner à l'âge adulte. Culture et alimentation sont donc liées pour «le meilleur et pour le pire» les deux termes étant à définir en fonction des points de vue personnels. Pour ces auteures, les goûts et les odeurs tiennent une place fondamentale dans notre héritage culturel. En effet, «*Ils nous enracinent dans un terroir, une histoire, des mythes familiaux. Ils proviennent de la mémoire de nos parents et nos souvenirs d'enfance, et imprègnent beaucoup de nos habitudes, de nos goûts, de nos préférences. La vie courante en est truffée: traditions domestiques, manières de faire, à tables et cuisine, interdits religieux et moraux, sensibilités olfactives et gustatives, conventions et tabous culinaires, goûts et dégoûts alimentaires...*»[40]

Pour les mineurs isolés étrangers, cet héritage occupe une place importante dans leur accompagnement et particulièrement en France car c'est un pays laïc. En effet, pour ces jeunes qui ont grandi avec des repas toujours halal, il est difficile de passer du halal au pas halal en quelques semaines d'autant plus que cette pratique alimentaire est liée à une question religieuse profondément ancrée dans la culture. Cette difficulté supplémentaire arrive après une longue et périlleuse liste de traças (voyage difficile et injonction d'insertion). La force de ce projet a aussi été de travailler la question de l'alimentation mais de manière détournée. Je ne l'ai pas nommée clairement auprès de jeunes mais toutes nos sorties se soldaient par un petit repas dans un restaurant français. Cette grande liberté que les jeunes avaient de pouvoir choisir leur assiette les à autoriser quelque fois à faire des écarts. Cela signifiait que ces jeunes n'étaient pas complètement fermés à cette nouvelle façon de manger mais qu'il fallait leur laisser de choix et le temps de comprendre

[40]**Judith LEROY et Maryse VAILLANT** « *Cuisine et dépendance affectives* », pour mieux comprendre nos rapports à l'alimentation, Flammarion, Paris, 2006, p124

cette nouvelle société. En effet, l'éducateur a souvent tendance à oublier que le temps de la personne accompagnée n'est pas celui de l'éducateur ou de l'institution. L'urgence administrative qu'impose l'accompagnement de ces mineurs ne permet pas toujours de prendre le temps de les écouter et de bien écouter, de les comprendre sans les juger, sans interpréter a priori ce qui nous est donné par la parole. Philippe GABERAN parle dans ce cas de l'écoute professionnelle celle qui «*sait entendre ce qui ne s'énonce pas toujours de façon explicite dans le discours*»[41]. En effet pour certains MIE la barrière de la langue crée des blocages qui empêchent certains de parler à l'équipe éducative au sujet de ces malentendus culturels. L'éducateur doit alors à travers des projets ou autres activités créer des espaces de parole ou d'expressions. Il doit comme le dit Martine PRETCEILLE**:** «*favoriser une meilleure insertion des enfants étrangers […] tout en respectant leur identité culturelle, afin de faciliter la réadaptation dans le pays d'origine en cas de retour*»[42]

Dans la mise en œuvre du projet, l'éducateur spécialisé doit être capable de tenir compte de la temporalité de l'autre.

D. Tenir compte de la temporalité de l'autre

Le projet « carnet de souvenir » a permis de mettre en évidence la question de la temporalité. Tout d'abord, tout projet s'inscrit dans une durée, avec un début et une fin. Il s'agit donc pour le porteur de projet en occurrence ici pour l'éducateur de savoir gérer son temps afin de mener à bien son projet.

Il y a aussi le temps de ceux que Jean-Pierre BOUTINET appelle « *sujets-acteurs qui vont faciliter, gêner, inhiber* »[43] la mise en œuvre du projet : les mineurs isolés étrangers. Ce projet a été aussi l'occasion de me rendre à l'évidence que le temps de l'éducateur n'est pas celui du jeune. En effet, en tant que porteur du projet, l'éducateur a envie de voir son projet réussir dans les délais qu'il s'est fixé mais il a souvent tendance à oublier que pour les jeunes les choses ne sont pas aussi faciles. Par sa souplesse, ce projet a laissé le temps aux mineurs isolés étrangers d'y rentrer à leur rythme et de se l'approprier progressivement. Boye, le jeune Népalais, qui n'osait pas parler dans le groupe et qui se faisait toujours discret a trouvé un espace personnel et entièrement fermé qui lui permettait de s'exprimer librement et ce fut son carnet. En effet, c'est l'un des deux jeunes qui a investi son carnet avec les photos et autre commentaires son village. C'est un espace qu'il a tenu à préserver car personne, y compris moi, n'y avait accès jusqu'au jour de la soirée interculturelle où l'équipe a découvert ses capacités rédactionnelles. Tout le monde était surpris de voir ses commentaires aussi bien rédigés et dans un français correct. Depuis, Boye s'ouvre progressivement. Il ose venir vers

---

[41]**Philippe GABERAN** « *Cent mots pour être éducateur* » Dictionnaire pratique du quotidien, Eres 2010, p116

[42]**Martine PRETCEILLE A.** « *L'éducation interculturelle* » que sais-je, PUF 4ème édition, avril 2013, p83

[43]**Jean-Pierre BOUTINET,** « *Tension et paradoxes dans les conduites à projets* », dans *Les cahiers de l'actif*- N°266/267, p7

l'équipe éducative pour nous dire ce qui ne va pas. Il exprime avec moins de retenue ses émotions et ose entrer en conflit avec ses pairs.

L'un des points positifs de ce projet a été d'offrir des portes d'entrée différentes aux jeunes mineurs isolés. Il a permis à chacun de trouver sa place là où il se sentait le plus à l'aise. En effet, la totalité des jeunes MIE s'est impliquée dans le projet mais à chacun à son niveau. Pour Boye par exemple c'était son espace carnet, pour Mamadou le jeune sénégalais c'était la cuisine traditionnelle et les photos même s'il ne les a pas toutes commenté (ce jeune rencontre de nombreuse lacunes avec l'écriture). Pour Nasser, Salah, comme pour Rushdi, c'était l'occasion de se mettre en avant en réalisant des plats du Bangladesh et de s'ouvrir à d'autres habitudes alimentaires. Pour Farid et Tajim en revanche c'était l'occasion de découvrir Paris et sa diversité dans une ambiance conviviale. Ils en oubliaient même parfois les objectifs de ces sorties que je ne manquais pas de rappeler en permanence. Pour Mounir, avec sa grande curiosité manifeste son désir d'apprendre davantage et de se perfectionner sans cesse, le projet a été l'occasion d'améliorer son vocabulaire et son écriture. Comme nous venons de le voir ce projet a permis des ouvertures différentes qui ont débouché autour d'un travail autour de la scolarité de ces jeunes.

E. Une autre façon de travailler autour de la scolarité : la stratégie du détour

La scolarité occupe une place centrale dans l'accompagnement des mineurs isolés étrangers en France. En effet, elle est l'une des preuves d'intégration demandée lors des démarches de régularisation administrative. Pour cela, le jeune doit être inscrit dans une formation qualifiante notamment en apprentissage.

Au cours de sa formation, il est amené à allier théorie et pratique. Généralement ces jeunes sont de très bons travailleurs manuels **(voir annexe VII)** comme j'ai pu le constater à travers leurs évaluations de stage et les rencontres avec leurs maîtres d'apprentissage sur le terrain. Cependant, les difficultés apparaissent lorsqu'il s'agit de rédiger un document ou de prendre des notes en cours. Au sein du foyer où j'ai effectué mon stage, l'équipe s'est plusieurs fois posé la question suivante : « comment amener ces jeunes à améliorer leur niveau de français, d'écriture, de lecture et de mathématiques ? ». Les éducateurs ont installé une bibliothèque dans chaque appartement avec les livres d'exercices en grammaire et orthographe mais les jeunes ne les consultaient pas. Ils ont plusieurs fois incité les jeunes à regarder des programmes télévisés en langue française mais ces initiatives sont restées sans succès.

A travers ce projet, certains jeunes ont pu travailler autour de la scolarité sans pour autant s'en rendre compte. C'était le cas comme nous l'avons vu précédemment de Mounir mais aussi de Mamadou qui malgré ses nombreuses difficultés pour l'écriture a réussi à commenter quelques images. Pour Mamadou par exemple, ma présence a été nécessaire pour l'écriture de son carnet car

il fallait parfois épeler des lettres. Pendant ces moments, j'en profitais pour l'inciter à la lecture car une fois la phrase écrite il était chargé de la relire à haute voix. Il en est de même pour la petite histoire qu'il nous a raconté au début de cet écrit (histoire de la girafe qui devait décider de qui sera son époux). Ce jour-là, une fois que nous avions fini de rédiger cette histoire, Je lui ai demandé de la relire pour me dire si la version de que nous avions rédigé était la bonne. C'est exactement ce que je faisais à chacune des rencontres autour de la rédaction du carnet.

Si ce travail au tour de la scolarité a été possible c'est aussi parce que j'ai su trouver le centre d'intérêt de certains de ces jeunes : la culture. J'ai compris que la reconnaissance de leur culture est quelque chose qui leur tient à cœur et comme le dit François HEBBERT « *un vrai centre d'intérêt touche le cœur de la personne* »[44]. C'est donc en touchant à leur cœur que nous avons pu effectuer ces quelques révisions en français et orthographe dans une ambiance plus conviviale que celle des cours de soutien ou autre exercices d'apprentissage. L'évocation des centres d'intérêts apparait alors au cours de ce projet comme un moteur à l'apprentissage et la culture comme médiation pour aborder la scolarité. Pour Joseph ROUZEL, la médiation est « *un espace de rencontre et d'activité dans lequel la relation éducative s'exerce, espace où se transmet, dans le creuset de la relation éducative, un certain savoir et savoir-faire sur le monde et sur la vie en société* » [45]

L'éducateur doit donc être capable de se saisir de ces espaces de rencontre soit pour créer la relation avec le jeune soit pour engager un travail qui d'habitudes soulève de nombreuses difficultés chez le jeune. Au cours de ces ateliers, j'ai pu mobiliser mes compétences et mes savoir-faire acquis au cours de mes précédentes expériences. Parfois, certaines circonstances qui s'offrent à l'éducateur peuvent faire écho à une expérience déjà vécue, elles sont donc l'occasion de se rappeler ce qui ce jour à fonctionner et de peut-être le réutiliser. Il faut toutefois veiller à ne pas avoir de solutions standards car chaque personne est unique et ce qui a marché chez Boye ne marchera forcément chez Mamadou. Ce projet a donc non seulement identifié et reconnu les centres d'intérêt de ces jeunes mais aussi engagé l'équipe éducative dans une autre dynamique car « *il ne suffit pas d'identifier les passions de quelqu'un, il faut aussi nous engager dans une reconnaissance active de ce vivant en lui* »[46]

F. La place du porteur de projet, de l'équipe et de l'institution

J'ai tout au long de mon parcours de formation j'ai été identifiée comme porteuse d'une culture propre : la culture africaine comme en témoigne cette phrase d'une jeune le jour de mon arrivée au foyer « *enfin on a une africaine comme stagiaire* ». Cette position est très délicate car elle peut en fonction des situations soit jouer en notre faveur, soit jouer en notre défaveur. Je me suis alors posé

---

[44] **François HEBERT,** «*Chemins de l'éducatif »* Paris, Dunod, 2012, p 363

45 **Joseph ROUZEL,** « *Le travail de l'éducateur spécialisé* » Ethique et Pratique, DUNOD, Paris, 2000, p82

[46] **François HEBERT,** «*Chemins de l'éducatif »* Paris, Dunod, 2012, p 375

la question suivante : Comment faire usage de son identité culturelle dans l'accompagnement éducatif ?

C'est en lisant un des ouvrages de Martine PRETCIELLE, *L'éducation interculturelle,* que j'ai trouvé ce qui m'a permis de mener à bien ce projet de sa conception à sa réalisation. Comme elle le dit si bien: « *Celui qui n'est pas capable de voir la multiplicité de son être et sa richesse intérieure ne peut pas avoir accès à la richesse de l'autre* »[47]

Lorsque j'ai décidé de mettre en place ce projet, j'étais consciente de mes capacités, de mes facilités culturelles et de ma capacité d'adaptation**.** J'étais d'autant plus motivée que j'avais le soutien de l'ensemble de l'équipe éducative. Il y a tout de même des moments où j'ai dû faire preuve d'autorité dans certaines étapes du projet notamment au cours de la distribution du budget pour la soirée et la récupération des justificatifs d'achats pour la comptabilité. Dans le dictionnaire critique de l'action sociale, l'autorité est défini comme une manière d'agir qui « *imprime un changement chez autrui sans en subir soi-même le contre coup. Ainsi, sans avoir recours à la force, mais sans, non plus, faire de compromis, le détenteur de l'autorité obtient par adhésion de l'autre la conformité à une exigence* »[48].

En tant que porteur de projet, j'ai dû préparer et mettre en œuvre les différentes étapes du projet. De même, j'ai défini la place et le rôle de chacun des membres de l'équipe éducative notamment pendant la soirée interculturelle ce qui a permis à l'équipe d'avoir une place non négligeable pendant toute la durée du projet. Leur implication et leur dynamisme dans le projet m'a permis de me rendre compte qu'il est important de capitaliser les différentes compétences dont dispose l'équipe. Je l'ai souvent sollicité pour l'organisation et le déroulement de la soirée interculturelle. Cette implication a été très appréciée par les jeunes qui n'ont pas manqué de le souligner. Par exemple, les échanges autour des plats traditionnels des pays d'origine de l'équipe ont été au cœur des discussions au cours de la première partie de la soirée. Pendant mon parcours de formation en général et de la mise en œuvre du projet, j'ai compris que l'éducateur ne peut travailler seul. Il a besoin d'une équipe et du soutien d'autres professionnel aux compétences différentes. Ronald REAGAN considère qu' : « *en travaillant ensemble et réunissant nos richesses nous pouvons accomplir de grandes choses* »[49]. C'est l'essence même du travail en équipe. L'éducateur doit toujours veiller à travailler avec les autres professionnels et utiliser les ressources disponibles afin d'assurer un meilleur accompagnement.

Au cours du projet, je n'ai pas hésité à utiliser mes origines culturelles comme je l'ai présenté au cours du déroulement des ateliers. D'une part, j'ai fait le choix de reprendre ma propre histoire, mon parcours personnel pour leur donner les éléments de compréhension quant à leur propre situation.

---

[47] **Martine PRETCEILLE A.** « *L'éducation interculturelle* » que sais-je, PUF 4ème édition, avril 2013, p23

[48] **Jean-Yves BARREYRE et Brigitte BOUQUET**, « *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* », Bayard, 1995

[49] http://www.projectissimo.com/boostez-vos-presentations-citations-projet-le-travail-en-equipe-pxl-349_180_52_308.html

L'éducateur peut parfois partager de l'intime sans être dans du « déballage ». Dans ces conditions, l'éducateur fait le choix de partager certains éléments de son histoire et de n'exposer que ceux qui viennent étayer ses dires et donner des clés de compréhension aux jeunes. D'autre part, au cours de la sortie à la foire de Paris, lorsque j'avais commencé à esquisser quelques pas de danse et que je m'étais précipité sur le stand du Cameroun que j'apercevais au loin, j'avais par ces gestes spontanés et presque inconscients, autorisé l'autre à partager quelque chose de sa culture avec le groupe. Les effets produits par cette spontanéité n'ont pas tardé à se manifester. Comme nous l'avons vu dans la partie 2 Boye s'était autorisé à parler de son pays et sa culture. Il était fier de nous présenter les statuettes de Bouddha qui pour lui représentent certainement ce donc il est très fier. Il en parlait avec beaucoup de passion et un très large sourire. Ce projet m'a permis de comprendre qu'avec les jeunes MIE l'éducateur doit parfois être capable de partager un peu de soi pour les ouvrir à l'échange.

Conclusion

Depuis le début de ce travail une question centrale n'a cessé de me guider : **Comment l'éducateur spécialisé accompagne des adolescents mineurs isolés étrangers, accueillis en foyer de l'enfance vers une meilleure intégration culturelle en France ?**

Je suis partie d'une conviction selon laquelle la reconnaissance culturelle des mineurs isolés étrangers est un élément essentielle à prendre en compte dans leur prise en charge globale à l'Aide Sociale à l'Enfance et dans leur accompagnement personnalisé en foyer de l'enfance. Pour cela, l'éducateur doit pouvoir mettre en place des sortie culturelles dans le but de découvrir le patrimoine culturel français et de pouvoir y trouver des similitudes et les différence qu'il peut y avoir avec sa propre culture. Ces sorties participent ainsi à la socialisation de ces jeunes et leur épanouissement dans une société nouvelle. L'éducateur peut aussi comme nous l'avons vu mettre en place des temps de partage autour de la culture au sein même du foyer. Mais, pour qu'ils soient constructifs, ces temps doivent être bien préparés par l'équipe avec le concours des jeunes. Il est vrai qu'il n'est pas toujours évident pour les équipes éducatives de mettre en place ces moments en raison de l'urgence qu'impose la prise en charge de ce public mais il faut prendre le temps de le faire. Les différentes opportunités qu'offrent ces temps de partage peuvent permettre à l'éducateur non seulement une entrée en relation moins conflictuelle mais aussi une meilleure compréhension de certains comportements et attitudes bien souvent affichés par ces jeunes.

Ma volonté première a été de faire prendre conscience à ces jeunes que l'on peut s'intégrer en France sans perdre sa propre culture et que les éducateurs sont là pour les accompagner en ce sens. En effet, dans notre travail, nous sommes appelés à travailler avec des personnes aux horizons culturelles et religieuses différentes. L'éducateur doit faire attention à ne pas confondre ses convictions personnelles et ses objectifs professionnels. Il doit veiller à comprendre l'autre telle qu'il se présente à lui sans le juger ou le discriminer au premier abord. Il doit être capable de développer *« une expertise et des outils adaptés pour aider tout Autre, quels que soient ses origines ou ses handicaps, à accéder au grandir »*[50]

J'ai toujours abordé les situations en fonction de mes capacités et de ma personne. Mes origines culturelles, la compréhension que j'ai de ma culture et l'usage que j'en fais m'ont parfois permis de débloquer certaines situations conflictuelles. C'est donc en faisant usage de cette compréhension que j'ai de mon cadre de référence culturel que j'ai pu comprendre celui de ces jeunes. Je pense que dans le travail éducatif, nous devons être en permanence dans cette démarche en particulier avec les jeunes migrants. En effet, «*C'est par la découverte du cadre de référence de l'autre, la négociation, la médiation, le dialogue, l'écoute, l'échange, les compromis, que le rapprochement s'opère des deux côtés*»[51] et que les conflits culturelles se règlent. Tout au long du projet, des changements ont été possibles mais je ne saurais les énoncer clairement d'une part parce que je n'ai pas eu l'occasion d'aborder certaines questions avec ces jeunes mais aussi parce que mon stage de n'a pas permis d'avoir un regard progressif sur leur accompagnement. Je pense que la temporalité dans un projet et quelque chose d'assez primordiale car si je devais le recommencer je me laisserais le temps de pouvoir me saisir des opportunités offertes par les jeunes au cours des sorties que nous avons effectuées.

Reconnaitre publiquement la culture de l'autre me parait important et très valorisant pour qui est reconnu car l'on peut y retrouver des valeurs communes et universelles. En effet, «*Ces invitations adressées au migrant à nous apprendre sa langue, sa cuisine, à nous chanter une chanson à nous raconter un conte, disent : il y a là une création humaine unique qui a une valeur universelle*»[52]. Cette reconnaissance est d'autant plus importante à prendre en compte dans le contexte parisien. En effet, la diversité culturelle qu'offre Paris est une aubaine pour aborder les questions culturelles dans l'accompagnement. Faire le tour de Paris et de ses banlieues est un véritable tour du monde culinaire, professionnel, linguistique, musical vestimentaire… qui offre différentes portes d'entrée vers la découverte de l'autre.

Ce projet a tout de même nécessité de mobiliser un budget non négligeable. Avec les restrictions

---

[50] **Philippe GABERAN,** « *Cents mots pour être éducateur* », dictionnaire pratique du quotidien, Erès, 2010, p98

[51] **Hélène TOUBEY, Cécile ALEMAN et Claire ROUXEL** « *Singularité de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers ou comment faire groupe à partir de la diversité culturelle* », les cahiers de l'actif N°428/429, janvier-février 2012 p 136

[52] **François HEBERT,** «*Chemins de l'éducatif »* Paris, Dunod, 2012, p 227

budgétaires actuelles, certaines structures pourraient être réfractaires à ce type de projets. Mais, à paris, il est possible de faire des sorties pour des prix dérisoires. Il suffit d'être attentif aux "bons plan" comme l'accès gratuit aux musées le premier dimanche du mois et de se renseigner au niveau des maisons de jeunes des mairies par exemple pour bénéficier des tickets d'accès gratuits à certains services....
« *Dans un projet il y a toujours quelque chose qui rate car il y a dans tous ce qui arrive dans la vie une part d'imprévu, d'aléatoire et d'indécidable* ». Effectivement dans ce projet il y a eu des ratés notamment celui de l'intervenant extérieur qui ne pouvait plus assurer ses ateliers mais l'éducateur doit savoir se servir de ces ratés pour en faire des opportunités de travail.

J'ai souvent entendu dire de manière populaire que tout le monde peut être éducateur. Après trois années de formation et plus de quinze mois de pratique sur trois terrains différents, je pense être en capacité de partager cette affirmation de Philippe GABERAN : « Être *éducateur est un métier qui, comme tout métier s'apprend. Par conséquent, tout le monde ne peut pas être éducateur* ». Ainsi entant qu'éducatrice, j'ai la conviction que la reconnaissance culturelle est un véritable appui au projet d'intégration pour tout migrant.

Bibliographie

Livres

- **BRICAUD Julien,** « *Accueillir les jeunes migrants* » les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon, chronique sociale, Lyon 2012
- **GABERAN Philippe,** « *Cent mots pour être éducateur* » Dictionnaire pratique du quotidien, Eres 2010
- **HEBERT François**, «*Chemins de l'éducatif »* Paris, Dunod, 2012
- **LEROY Judith et VAILLANT Maryse,** « *Cuisine et dépendance affectives* », pour mieux comprendre nos rapports à l'alimentation, Flammarion, Paris, 2006
- **MANANGA Francisco,** « *Intervenir auprès des mineurs étrangers isolés »,* Entre maintien des spécificités culturelles d'origine et intégration dans la société française, Édition du signe, Paris 2010
- **PRETCEILLE A Martine**. « *L'éducation interculturelle* » que sais-je, PUF 4ème édition, avril 2013, p10
- **ROUZEL Joseph,** « *Le travail de l'éducateur spécialisé* » Ethique et Pratique, DUNOD, Paris, 2000
- **TESSIER Stéphane,** *« Famille et institutions : culture, identités et imaginaires »,* éditions Eres, 2009
- **Véronique BEDIN,** « *Qu'est-ce que l'adolescence ?* », éditions sciences humaines, paris 2009
- **VINSONNEAU Geneviève,** « *L'identité culturelle* », Armand colin/VUEF, Paris, 2002

Dictionnaire

- **Jean-Yves BARREYRE et Brigitte BOUQUET**, « *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* », Bayard, 1995

Revues

- **BEAUDIER Anne,** « *Adolescence* » identité santé société, dans *Prévenir*, n°23, 2ème semestre 1992
- **BOUTINET Jean-Pierre,** « *Tension et paradoxes dans les conduites à projets* », dans *Les cahiers de l'actif*- N°266/267

- **Philippe CHAVAROCHE,** « *le référent dans le champ éducatif, et thérapeutique objet professionnel non identifié OPNI* », dans *Les cahiers de l'actif*, N° 424-425, sept – oct. 2011
- **TOMKIEWICZ Stanislaw,** « *Adolescence* » *identité santé société*, in *Prévenir*, n°23, 2ème semestre 1992
- **TOUBEY Hélène, ALEMAN Cécile et ROUXEL Claire** « *Singularité de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers ou comment faire groupe à partir de la diversité culturelle* » dans *Les cahiers de l'actif* N°428/429, janvier-février 2012

Rapports

- **DEBRE Isabelle** "*Les mineurs isolés étrangers en France*" rapport publié au Senat en mai 2010
- *L'intervention sociale, un travail de proximité* **:** rapport annuel 2005 de l'Inspection Générale des Affaires Sociales

Code et résolution

- Article L.313-11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Article 1 de la résolution du conseil de l'Europe concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers, le 26 juin 1997
- Article 21-12 du Code Civil

Circulaires et notes ministérielles

- Circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation adoptée par la garde de Sceaux Madame Christiane TAUBIRA le 31 mai 2013
- Ministère de la Justice, Présentation DPJJ - Les mineurs isolés étrangers : La situation en France - Données générales - Perspectives, 11 avril 2013

Lettres d'information

- **L'observatoire de France Terre d'Asile, «** *Vers une nouvelle approche de l'évaluation de l'âge* **»,** Lettre bimestrielle N°58, mai 2013
- **L'observatoire de France Terre d'Asile,** « *L'Etat et les départements : un débat persistant au détriment des mineurs isolés étrangers* », Lettre bimestrielle N°60, septembre 2013

Sources internet

- **http://www.legifrance.gouv.fr/**
- **http://www.projectissimo.com/boostez-vos-presentations-citations-projet-le-travail-en-equipe-pxl-349_180_52_308.html**
- **http://resf37.free.fr/spip.php?article53**

GLOSSAIRE

AP: Accueil Provisoire

ASE: Aide Sociale à l'Enfance

CJM: Contrat Jeune Majeur

DASES: Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

MIE: Mineur Isolé Etranger

OPP: Ordonnance Provisoire de Placement

OFPRA: Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

SEMNA: Service Educatif pour Mineurs Non Accompagnés

ANNEXES I

ADJIE - Aide et défense des jeunes isolés étrangers

Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (PAOMIE)

une moulinette parisienne pour enfants étrangers

Le Conseil de Paris a confié le premier accueil des jeunes étranger·e·s isolé·e·s à France Terre d'Asile (FTDA). Cette association assure ainsi depuis septembre 2011 une part des activités du pôle accueil du Secteur éducatif des mineurs non accompagnés (SEMNA) des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) via la Paomie (Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers).

Le rôle de la Paomie est d'évaluer la situation de chacun de ces jeunes « *afin de s'assurer de sa minorité et de son isolement* », explique le site web de FTDA, et de fournir à celles et ceux qui sortent de cet examen avec un avis favorable une première « mise à l'abri », c'est-à-dire un hébergement provisoire, en attendant qu'une véritable prise en charge soit, ou non, décidée.

Ces vérifications n'ont pas commencé avec la création de la Paomie, en 2011. A Paris, il y a longtemps qu'il ne suffit pas d'être à la fois mineur·e et isolé·e pour bénéficier de la protection de l'enfance en danger. Or, la loi prévoit que minorité et isolement sont synonymes de danger. À Paris, et dans un nombre croissant de départements à la suite du « modèle » inventé par la capitale, la réalité de la minorité et de l'isolement sont systématiquement considérés comme douteux, voire frauduleux. On les passe donc « à la moulinette » à l'aide d'outils qui ont évolué : le premier - l'examen médical osseux - étant devenu ringard à la suite de nombreuses critiques scientifiques, FTDA a proposé une méthode présentée comme « à la page », à savoir un entretien d'évaluation au terme duquel il serait possible d'aboutir à une certitude intuitive.

Depuis longtemps, le Conseil de Paris justifie le sas ainsi mis en place dans l'accueil des mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s (MIE) par le poids financier de leur prise en charge : « *La collectivité parisienne accueille à elle seule près du tiers de l'ensemble des MIE présents sur le territoire national* (…)*. Depuis 2009, Paris a connu une augmentation très importante du nombre de Mineurs Isolés Étrangers, fuyant la misère ou des pays en guerre afin de trouver une protection en France. Alors qu'ils n'étaient que 690 en 2007, ce sont désormais plus de 1 800 MIE qui bénéficient d'un placement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance* », peut-on ainsi lire dans un récent communiqué de la Ville de Paris.

D’autres départements que Paris se plaignent des coûts induits par ce qu’ils estiment être « des flux considérables ». Toutes ces plaintes ont conduit à une circulaire nationale du 31 mai 2013 modifiant les modalités de prise en charge des MIE. Elle vise à instaurer leur répartition entre départements. Les débuts de l’application de ce dispositif ne portent guère à espérer que les MIE seront mieux accueilli·e·s dorénavant en France...

Quand on observe les pratiques de la Paomie à Paris, on voit comment un sas devient vite un filtre, c’est-à-dire un outil d’élimination de jeunes qui devraient au contraire bénéficier d’une présomption de minorité. Conçu pour débusquer parmi les jeunes celles et ceux qui mentiraient, tricheraient, essaieraient de bénéficier abusivement d’un dispositif de protection qui ne les concerne pas, le dispositif repose sur un tel a priori de suspicion qu’il détecte des coupables à n’importe quel prix.

On peut en juger sur pièces. L’Adjie, permanence inter-associative créée en octobre 2012, a en effet pu recueillir des mains de quelques dizaines de jeunes (parmi les presque 500 venu·e·s la consulter) des comptes-rendus de leurs entretiens à la Paomie (et dont, sauf insistance, on ne leur remet jamais la copie).

Au travers de ces quelques « *fiches d’évaluation et information préoccupante* », se lit un degré assez inouï de suspicion, de méfiance et de doute érigé en impératif pour nombre des jeunes salarié·e·s qui mènent l’enquête.

Dans ses recommandations du 19 décembre 2012, le Défenseur des droits insistait pour que le processus d’évaluation préalable à l’entrée dans le dispositif de protection de l’enfance « *soit guidé par l’intérêt supérieur de l’enfant et soit mené de manière bienveillante, par des professionnels qualifiés* ».

À l’heure où les évaluations de type Paomie viennent d’être généralisées sur l’ensemble du territoire par la circulaire du 31 mai 2013, il nous a semblé intéressant de permettre à chacun de juger à quel point celles-ci pouvaient être utilisées avec malveillance et en totale contradiction avec l’intérêt supérieur de l’enfant.

La trame des entretiens figurant sur ces fiches prévoit de passer en revue les informations sur l’état civil du jeune, sur les documents susceptibles d’attester de cet état civil, sur son récit, son itinéraire, son apparence physique, son comportement pendant l’entretien... Les extraits recensés ici, et qui ont tous entraîné une remise à la rue du mineur « évalué », peuvent porter sur chacun de ces éléments. On voit comment tout peut être, jusqu’à l’absurde, objet de suspicion, dès lors que le postulat de base est que beaucoup des jeunes qui demandent à être pris·e·s en charge par l’ASE ne seraient ni mineur·e·s ni en danger ; seulement des étrangers et, en plus, vécus comme insupportablement nombreux.

Le 25 Septembre 2013

I. LES REFUS DE PROTECTION MALGRÉ LA RECONNAISSANCE DE LA MINORITÉ ET DE LA SITUATION DE DANGER

a) Mineur mais trop proche de la majorité

S. M., 17 ans, évalué par F.S. le 16/03/2012 : « *M. S. a été reçu ce jour et au vu des informations recueillies et de notre protocole avec l'ASE, la possibilité d'une mise à l'abri dans notre dispositif en vu d'une présentation à l'ASE n'est pas possible.*
M. S. a un âge trop proche de la majorité et les délais d'orientations sont entre 4-6 mois. »

> S. B., 17 ans, évalué par B.A. le 1/02/2013 qui a coché les cases suivantes :
> - « *Jeune qui semble mineur, sans représentant légal sur le territoire, mais pour lequel un doute subsiste quant à la possibilité d'une prise en charge après la mise à l'abri, compte tenu des orientations du service d'Aide sociale à l'enfance (critères et délais d'admission).*
> - *Age évalué trop proche de la majorité.* »
>
> Suivi du commentaire de l'évaluatrice : « *17 ans et 6 mois passé.* »

b) Mineur mais pas parisien

M. W., 15 ans, évalué par M. D. le 15/03/2013 et 24/4/2013 : « *W. est un mineur étranger de 15 ans et 8 mois. Cependant, compte tenu du fait qu'il ait erré durant 2 mois à Clichy dans le 92, le jeune ne relève pas du territoire parisien. Nous l'avons orienté vers l'ASE des Hauts de Seine, mais il a été réorienté vers nos locaux.* »

> D. I., 16 ans, évalué par M. D. le 28/01/2013 : « *L'usager est un mineur isolé étranger en errance sur le territoire parisien. Cependant, du fait que ce dernier ait présenté une demande de protection à la mission MIE de Rennes (35) il relève du département d'Ille-et-Vilaine.* »

c) Mineur mais pas assez isolé

H. M., 16 ans, évalué par F. S. le 07/12/2012 : « *Lorsqu'il n'est pas sélectionné pour la MAU* (NDLR : mise à l'abri d'urgence)*, le passeur passe le récupérer à la PAO pour l'héberger chez lui* […] *M. est le seul jeune qui dit que le passeur le récupère lorsqu'il n'est pas sélectionné à la MAU pour le faire dormir à domicile ; il semble qu'il ne soit pas réellement isolé.* »

K. Y., 16 ans, évalué par M.D. le 8/04/2013 (avec un interprète en bambara alors qu'il parle le soninké) : « *L'usager cache des éléments, tant sur sa famille, sur son mode de vie, que sur son errance sur le territoire français* [...]. *Des doutes persistent quant à son isolement* ».

B. S., 16 ans, évalué par F. S. le 27/12/2012 : « *doute sur son isolement vu la fréquence de ses appels téléphoniques durant l'évaluation.*

II. LA SÉLECTION PAR LE PHYSIQUE

a) Musculature et pilosité

B. T., 15 ans, évalué par M. R. le 16/03/2012 : « *T. présente le physique d'un majeur : musculature développée d'un adulte, visage aux traits affirmés, pilosité très développée. Il paraît effectivement être dans une situation difficile et donc dans un état psychologique fragile mais ceci ne permet pas de confirmer un âge allégué de 15 ans et 6 mois*
L'apparence physique du jeune est totalement incompatible avec l'âge allégué de 15 ans et 6 mois. »

S. MY., 16 ans, évalué par G. M. le 19/12/2012 : « *Son comportement est mature. Il présente une pilosité faciale et sa musculature est développée. Il présente des cicatrices d'acné.*
MY s'exprime comme un adulte ; son mode de raisonnement et sa gestuelle semblent en contradiction avec l'âge de 16 ans 6 mois qu'il allègue. »

K. K., 16 ans, évalué par G. M. le 8/04/2013 : « *De taille moyenne, il a une forte corpulence forte. Il présente une forte pilosité au niveau de la barbe et de la moustache. Il a quelques lignes sur le front. L'apparence physique ne conforte pas l'âge allégué de 17 ans 1 mois.* »

b) Grande taille

M. H., 14 ans, évalué par F. S. les 15 et 23/10/2012 : « *H. a un physique de basketteur ; il est très formaté par le récit du passeur ; les 3 évaluations successives n'ont pas permis de lever les zones d'ombres, il persiste et lance de grands regards ou reste figé lorsqu'on insiste pour avoir son vrai vécu et parcours jusqu'à son arrivée à la PAOMIE : son apparence physique et son attitude sont incompatibles à un mineur de 14 ans 7 mois. Toutefois, il reste un mineur plus âgé que les 14 ans allégués.* »

III. LES « INSTRUCTIONS À CHARGE »

a) Les questions sur la famille

B. S., 15 ans, évalué par L.P. le 02/04/2013 : « *Lorsque la question sur le prénom de sa mère lui est posée il répond "Mariame" Je le reprend pour savoir si c'est Mariame ou Mariama* (cf extrait acte de naissance) *et S. me répond Mariama…* (comme c'est écrit sur le scan de l'extrait d'acte de naissance).
S. ne semble pas sincère dans ses réponses. »

B. I., 15 ans, évalué par B. A. le 13/02/2013 : « *Fratrie : 4 sœurs aînées (âges : 1983, 1987, 1990, et 1993)* »
Observations : « *I. n'est pas capable de donner spontanément les âges de ses sœurs aînées. Ces derniers lui sont demandés mais il répond en indiquant uniquement leurs années de naissance respectives. Lorsqu'il est poussé à préciser leurs âges, il commence à calculer à haute voix.* »

K. Y., 16 ans, évalué par M. D. le 8/04/2013 (avec un interprète en bambara alors qu'il parle le soninké) : « *Nous expliquons à l'usager que s'il n'a pas de contact avec son père, il est difficilement crédible qu'il connaisse le métier de ce dernier. Il explique qu'il ne peut expliquer, mais qu'il sait qu'il est "cultivateur".*
L'usager donne la date de délivrance du document comme date de décès de sa mère.
L'usager récite les informations notées sur le document qu'il présente.
Par ailleurs la composition familiale est peu crédible.
Son manque de sincérité met en doute sa crédibilité. »

G. Y., 14 ans, évalué par M. D. le 19/03/2013 : « *Sur l'extrait de naissance il est noté que le père de l'usager est ouvrier alors que sur la carte d'identité il est noté qu'il est cultivateur.*
Il expliquera que son père était ouvrier, et que c'est seulement après qu'il est devenu cultivateur (chronologie inverse à la date de délivrance des documents).
L'usager déclare ne pas connaître "M. K." qui pourtant a établi son jugement supplétif. Nous lui expliquons qu'il est difficilement crédible qu'il ne sache pas qui a effectué ses démarches pour le jugement supplétif (auquel le jeune aurait dû assister). Il nous dira que c'est la personne qui l'a accompagnée à Bamako. Or Y. a déclaré que c'est son oncle maternel qui l'a accompagné à Bamako pour effectuer ses démarches administratives. Y. se heurte à ses incohérences et expliquera que

son oncle paternel l'a accompagné mais l'aurait confié à M. K..
Nous lui demandons si c'était la première fois qu'il voyait cette personne en janvier 2013, il nous répond que oui alors que le jugement supplétif a été effectué par cette même personne en 2009. »

H. M., 16 ans, évalué par F. S. le 07/12/2012 : « *Le récit de M. est stéréotypé dans le sens où il tente de se poser en victime de la nouvelle épouse de leur père ; il explique les raisons de leur déménagement et surtout de son départ par les mauvaises relations que la belle-mère a instauré.*
Ce récit n'est pas cohérent avec la déclaration initiale de M. qui a affirmé vivre chez ses grands parents et par conséquent ne pas avoir de rapports directs au quotidien avec l'épouse de leur père. Il n'a pas su lever cette incohérence ; il s'est limité à expliquer qu'elle était "une femme jalouse" et "mauvaise". »

K. S. Y., 16 ans, évalué par L. P. le 23/08/2013 : « *Les propos sont difficiles à croire. D'abord K. S. Y. dit ne connaître aucun âge lorsqu'il parle de ses frères et sœurs. Des précisions sur l'âge du plus petit avait pour but de déterminer s'il était né après le décés du père ou pas. Visiblement - s'il marche depuis deux ans, et même s'il a marché tardivement, il n'a pu commencer à marcher à l'âge de 4 ans (en se basant sur la déclaration de la marche il y a deux ans) - son petit frère est né après que son père soit mort alors qu'il indique que sa mère ne s'est pas remariée après le décès de son mari : décès du père il y a 6 ans/ A. marche depuis deux ans : 6-2=4, ce serait l'âge auquel le petit frère aurait commencer à marcher d'après ses déclarations, cela est peu crédible.* »

b) Les vérifications chronologiques

G. Y., 14 ans, évalué par M. D. le 19/03/2013 : « *La chronologie du récit ne concorde pas. Si l'usager est parti de Bamako fin janvier, son parcours a duré environ 15 jours (si nous comptons 7 jours en mer). Il serait arrivé en France fin janvier ou début février et non le 28 comme il le déclare.*
Lorsque nous lui expliquons cela, il explique avoir passé plus de 20 jours en mer, ce qui est peu crédible. Il semblerait que l'usager brode une histoire en fonction de la date de délivrance notée sur ses documents. »

C. A., 17 ans, évalué le 16/04/2013 : « *La scolarité de A. n'est pas cohérente avec ses déclarations lorsqu'il a décroché pour être avec son père.* (…) *Il prétend être intelligent, mais ne se souvient pas de l'année de son décrochage scolaire.* »

IV. LES DOCUMENTS PASSÉS AU CRIBLE

B. S., 15 ans, évalué par L. P. le 02/04/2013 :
« *La carte d'étudiant est fausse (faute d'orthographe). L'extrait d'acte de naissance délivré est un scan et pas l'original (test de l'empreinte du crayon révélé grâce à un crayon à papier sur le verso du document pour lui prouver que ce n'est pas un original).* »

K. S., 16 ans, évalué par M. D. le 10/04/2013 : « *Nous demandons sa date de naissance à l'usager qui déclare être né le 25 du 6eme mois 1997 (ce qui correspond à la date de déclaration)*
Sur le document il est noté qu'il est né le 28 mais (sic) *1997. Le document ne présente aucune rature, cependant rien ne permet de le rattacher à l'usager. Par ailleurs il semblerait que le document ne lui appartienne pas, et qu'il récite les informations qui y sont notés.*
Par ailleurs, il déclare qu'il avait besoin d'un acte de naissance pour intégrer la madrassa coranique, ce qui est peu crédible compte tenu du fait que les cours se font de manière ouverte. Nous soulignons cela à l'usager qui nous dit qu'effectivement l'extrait de naissance n'est pas nécessaire mais que son père lui a remis "au cas où". »

M. H., 14 ans, évalué par F. S. les 15 et 23/10/ 2012 : « *H. présente un acte de naissance en anglais et sa version en Bengali établi le 02/07/2012 et attesté par le ministère des affaires étrangères ; il présente aussi un certificat de nationalité établi le 02/07/2012 aussi et attesté par l'ambassade du Bangladesh à Paris. Il déclare qu'il disposait déjà de l'acte de naissance et que son père et* (sic) *juste allé faire émettre le certificat de nationalité pour le départ. Ces documents allèguent à H. un âge de 14 ans 7 mois incompatible à son physique. Ces documents sont peu fiables au regard de ces éléments.* »

H. M., 16 ans, évalué par F. S. le 07/12/2012 : « *L'acte de naissance présenté est peu fiable de par les conditions d'obtention qui demeurent floues malgré les multiples relances. Aussi dans son contenu, il comporte des fautes (mst/miss).*
La fiabilité de ce document est fortement mis en cause au regard de ces éléments cités. »

C. A., 17 ans, évalué le 16/04/2013 : « *L'extrait d'acte de naissance produit par A. est dépourvu de garanties d'authenticité suffisantes pour lui être rattaché (Absence*

de photo, non sécurisé, conditions d'obtentions floues). »

S. A., 16 ans, évalué par L. P. le 14/08/2013 : « *S. A. déclare avoir récupéré son extrait d'acte de naissance en "fouillant dans mes dossiers". Il lui est demandé ce qu'il entend par "dossiers" et ce dernier a beaucoup de mal à répondre. Il ajoutera ensuite que c'est un endroit où il y a plein de papiers".*
Il explique avoir mis la main sur ce document avant son départ (5 juillet 2013)
Le document comporte les éléments habituels posant question sur les extraits d'acte de naissance guinéens régulièrement présentés à la PAOMIE :
On note d'abord un problème d'espacement dans la devise du pays mais aussi la présence du mot "Noms" devant l'espace réservé aux informations sur la mère alors qu'il n'apparaît pas devant la partie concernant le père. Il est difficile de se positionner concernant l'authenticité de ce document. Les conditions d'obtention obscures peuvent cependant conduire à douter de son authenticité.

V. LES « PAS CRÉDIBLES »

B. S., 15 ans, évalué par L. P. le 02/04/2013 :« *Malgré les éléments rapportés concernant les menaces subies en Guinée, S. ne souhaite pas faire une demande d'asile (la question lui a été posé pour savoir si cette piste devait être écartée ou pas). Cette révélation porte atteinte à sa sincérité dans le sens où ses déclarations ne sont pas cohérentes avec les violences qu'il dit avoir subi.* »
[…]
« *Si le récit semble cohérent dans sa chronologie et les faits racontés, S. n'est pas sincère dans ses déclarations. Il dit avoir passé 4 mois sur cette île au large de Conakry sans savoir combien de temps cela durerait. Puis il passe trois semaines dans un bateau au milieu de marchandises, puis l'arrivée à Marseille et la marche nocturne avant de tomber sur une camionnette qui en venant de Marseille le dépose Gare Saint Lazare (la gare du Nord Ouest...). Le récit est creux, sans consistance, et donc difficilement crédible, tout autant que la scène de violence décrite (les militaires se sont contentés de mettre une giffle* (sic) *à la mère…) et le fait que les militaires s'en prennent aux Peuls à défaut d'avoir des Partisans sous la main.* »

S. MY., 16 ans, évalué par G. M. le 19/12/2012 : « *L'usager ne semble pas coopérer et manque de sincérité dans ses déclarations.* »

G. Y., 14 ans, évalué par M. D. le 19/03/2013 : « *Nous demandons à l'usager s'il a conservé des documents de sa prise en charge en Espagne, il nous répond qu'il*

n'a jamais reçu de document, ce qui est peu crédible. Les autorités espagnoles remettent des cartes de circulation aux mineurs leur permettant d'emprunter un bus qui les emmène au centre ville. »

H. M., 16 ans, évalué par F. S. le 07/12/2012 : « *Le récit de M. est trop contradictoire ; sa version change à chaque recadrage ; c'est toute une gymnastique pour avoir une réponse avec un minimum de cohérence.* »

K. K., 16 ans, évalué par G. M. le 8/04/2013 : « *L'usager s'exprime comme un adulte, son mode de raisonnement et sa gestuelle semblent en contradiction avec l'âge allégué. Son récit n'est pas crédible, contient des contradictions , notamment la date de délivrance de son document est en contradiction avec la date de son départ. Le comportement manque* (sic) *un élément de sincérité.* »

C. A., 17 ans, évalué le 16/04/2013 : « *A. a déroulé tout seul et sans interruption son parcours migratoire. Il l'a déroulé avec aisance, passion et assurance. La fluidité de son explication donne peu de crédibilité à ses déclarations sur la mort de ses parents et l'achat d'un zodiac au Maroc. De plus c'est en termes peu circonstanciés qu'il a relaté son trajet pour l'Espagne.* »
[...]
« *Le comportement d'A. qui s'exprime avec aisance, insistance et assurance ne serait pas compatible avec une minorité. Il présente également un visage ridé. Sa prise de position à imposer son point de vue sur sa minorité met en doute le bien-fondé de celle-ci. Il est averti.* »

D. M. A., 16 ans, évalué par L. P. le 15/04/2013 : « *Impossible de déterminer si il s'agit des documents de l'usager. Le fait que M. A. ne semble pas sincère dans ses propos jette le doute sur son identité, voire sur l'authenticité de l'extrait d'acte de naissance* »
[...]
« *Depuis le début de l'entretien l'évaluation se déroule dans une atmosphère qui manque de sincérité. L'usager a hésité 5 bonnes secondes avant de pouvoir me dire qu'elle était l'occupation de son frère.* »
[...]
« *Si les déclarations de M. ne présentent aucune incohérence remarquable, sa sincérité est remise en cause. En effet son récit est "creux" et manque de vérité.* »

K. S. Y., 16 ans, évalué par L. P. le 23/08/2013 : « *Il est demandé à K. S. Y. quel*

âge il a actuellement et ce dernier répond de manière spontanée "j'ai 18 ans..." avant de s'interrompre en se rendant compte de ce qu'il venait de dire pour rectifier et dire "j'ai 16 ans". Il prétend avoir compris "quel âge aurez-vous..." sans pouvoir finir la question qu'il prétend avoir entendue.
Les déclarations de K. S. Y. semblent sincères, jusqu'à ce qu'il dévoile spontanément son âge. »

B. T., 15 ans, évalué par M. R. le 16/03/2012, avec l'aide d'un interprète :
« *Les propos de T. sont incohérents et imprécis. Il semble mentir à l'ensemble des questions que je lui pose.* »

B. I., 15 ans, évalué par B. A. le 13/02/2013 : « *Les motifs et circonstances de départ de l'usager demeurent peu crédibles. En effet, il demeure très courant que les usagers d'origine guinéenne justifient de leurs départs par la maltraitance d'un oncle, d'une deuxième épouse du père ou d'une tante. Le récit de l'homme "providentiel", toujours un ami du père défunt, qui finance tout le voyage pour ensuite laisser l'enfant à la rue dans un pays étranger n'est pas crédible. Les enjeux et objectifs de l'entretien sont recadrés mais I. refuse de revenir sur son discours.*
[…]
Les conclusions de l'entretien sont présentées à l'intéressé. Même avec la Carte Consulaire, le document d'état civil qu'il présente demeure peu fiable. Son apparence physique et son comportement sont pas compatibles avec l'âge allégué et mettent en doute une minorité. Ses déclarations concernant sa scolarisation ne sont pas cohérentes avec l'âge allégué. Les motifs concluant à un doute sur la minorité sont expliqués à I. qui répond « Je n'en disconviens pas. [...] »

B. S., 15 ans, évalué par L. P. le 02/04/2013 : « *S.B. n'a pas le français pour langue maternelle mais il s'exprime parfaitement, comprend très bien le français. L'entretien est donc réalisé en langue française.*
[…]
Les déclarations de S. ne sont pas cohérentes lorsqu'il dit avoir commencé l'école vers 10 ans et qu'il n'y été pas allé avant à cause du décès de son père… aucune logique puisqu'il aurait commencé l'école bien après la disparition de son père. De plus son faible niveau scolaire n'est pas compatible avec une entrée en école professionnelle de secrétariat, d'administration et de commerce (encore moins à l'âge de 13 ans) »

U. M., 16 ans, évalué par B.A. le 01/03/13 (en présence d'un interprète Bengali) :

« *Les déclarations de l'usager concernant sa scolarisation sont énoncées comme apprises par cœur.*

[…]

Propre sur lui, il est rasé de près. Un doute existe quant au fait qu'il ait passé une nuit à la rue. »

ANNEXES II

ANNEXE III

ANNEXE IV

Photo de l'atelier parcours migratoire

Les punaises jaunes représentent le parcours de Mamadou

ANNEXE V

Vous êtes invité à un dîner aux couleurs du monde

Mercredi 27 novembre 2013 à 19h

Venez découvrir et partager votre culture avec les autres jeunes du service

Et danser au rythme de la musique, indienne, sénégalaise, guadeloupéenne, skri lankaise, bangladeshi, pakistanaise, népalaise, ivoirienne, congolaise, malienne, française et albanaise.

N'oubliez pas de revêtir vos plus belles tenues traditionnelles ce jour là

Et de nous cuisiner un petit plat traditionnel……..

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de l'équipe éducative.

ANNEXE VI

Décoration de la salle : exemple du Népal

ANNEXE VII